La féminisation des titres et les *leaders* d'opinion : une étude exploratoire

André Martin
Henriette Dupuis

Langues et sociétés

Québec

86-03043/

La féminisation des titres et les *leaders* d'opinion : une étude exploratoire

Premier tirage, septembre 1985

©Gouvernement du Québec, 1985
Dépôt légal – 3e trimestre 1985
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-551-09056-3

La féminisation des titres et les *leaders* d'opinion : une étude exploratoire

André Martin
Henriette Dupuis

Langues et sociétés

Québec

Remerciements

Nous tenons à remercier Monsieur Claude Renaud pour le concours qu'il nous a apporté dans le traitement informatique et statistique de nos données. Sa collaboration compétente nous a été d'un secours précieux pour l'analyse de nos données et l'atteinte de nos objectifs.

André Martin

Présentation

Le phénomène de la féminisation des titres fournit un des plus remarquables exemples du changement linguistique interne qui puisse subvenir à une langue. Remarquable non seulement à cause de l'étendue du changement, lequel est théoriquement susceptible d'affecter tous les titres de métiers, de fonctions et de professions, mais remarquable, également, à cause des répercussions syntaxiques qu'il entraîne dans le discours sans compter les réactions très partagées qu'il soulève chez les locuteurs.

Nous ne nous attarderons pas ici aux répercussions syntaxiques de ce phénomène auxquelles la Commission de terminologie de l'Office de la langue française a déjà consacré beaucoup d'attention dans le but de préparer un guide syntaxique qui résolve les principaux problèmes qui se posent à ce niveau.

Nous soulignons plutôt que si la féminisation des titres a pour effet de heurter des habitudes langagières fortement ancrées dans la communauté linguistique (et cela particulièrement quand il s'agit de formes irrégulières ou sans modèles), c'est que ce changement met en cause les normes sociolinguistiques relatives à l'emploi du morphème du genre en regard de la situation de communication, de son contexte et du statut de la titulaire concernée. Ce qui est touché, dans ces cas, ce sont les attitudes des locuteurs à l'égard de telle ou telle forme du titre féminin.

Si, de fait, comme dans le cas de tout changement linguistique important, la féminisation des titres ne trouve pas sa cause première dans la langue elle-même, les répercussions du changement social qu'elle reflète, elles sont de nature sociolinguistique.

La présente étude exploratoire est axée principalement sur l'identification des attitudes de locuteurs (normes évaluatives) à l'égard d'un corpus composé de vingt titres et de soixante-quinze variantes. Les résultats présentés dans les chapitres qui suivent ne sont pas généralisables à l'ensemble de la population, toutefois, ils permettent de saisir, pour un groupe-témoin dont l'influence n'est pas négligeable, quelle perception ont ces locuteurs, des formes nouvelles que fait apparaître le changement linguistique en cours.

André Martin

Chapitre premier

Problématique et méthodologie

1.1 INTRODUCTION

Le phénomène, relativement récent, de l'accession des femmes à des professions et emplois jusqu'ici réservés aux hommes, est bien connu pour son impact sur la société, l'économie et la famille. On se préoccupe également, depuis quelques années, des répercussions proprement linguistiques de cette évolution sociale, et la question de la féminisation des titres, en particulier, fait de plus en plus l'objet de discussions passionnées.

Le problème, à la vérité, ne date pas d'aujourd'hui. Dès le début du siècle, une féministe éclairée, Hubertine Auclert, écrivait, en effet, "la féminisation des noms de notre langue importe plus que la réforme de l'orthographe. Actuellement, pour exprimer les qualités que quelques droits conquis donnent à la femme, il n'y a pas de mots. On ne sait si l'on doit dire une témoin, une électeur ou une électrice, une femme avocat ou une avocate". Notons au passage, parce que l'anecdote est significative, que ces propos de Madame Auclert sont, encore aujourd'hui et à la suite de Nyrop[1], attribués à tort à Remy de Gourmont. Or l'ironie du sort veut que ce monsieur, loin d'être un apôtre de la féminisation du discours ne rapporte et commente les propos d'Hubertine Auclert que pour les tourner en ridicule[2] :

"Rien de plus intéressant, écrit-il que l'expression spontanée d'un sentiment fougueux, mais la question

que soulève cette dame relève plutôt de la critique que du sentiment. Il y a des circonstances où il vaut mieux consulter le dictionnaire que son coeur. Qui ne sait, en dehors des femmes féministes, qu'électrice figure dans la langue depuis des siècles..."

À la même époque, en revanche, les grammairiens Damourette et Pichon[3] incitent les femmes à utiliser les titres féminins qui leur reviennent : "Une plus juste conception de leur véritable place et de leurs légitimes aspirations, en même temps que le respect de leur langue maternelle, devrait... leur conseiller de renoncer au préjugé bizarre en vertu duquel beaucoup d'entre elles croient recevoir une marque de mépris quand on leur donne un titre à forme féminine". Plus près de nous, en 1963, Maurice Grevisse écrit à son tour : "Les femmes ont conquis dans le domaine de la politique, de l'administration, de l'industrie, du commerce, du sport, ailleurs encore, des positions, des situations qu'il faut bien, logiquement désigner en féminisant les noms masculins qui y correspondent". S'il reconnaît, par la suite, que la féminisation de certains titres pose des problèmes d'ordre morphologique ou lexicologique, il est d'avis que le refus de certaines formes féminines est dû avant tout à des raisons psychologiques : "Les femmes qui ont si vaillamment et si légitimement conquis l'accès à toutes les dignités ou fonctions si longtemps réservées aux hommes se plaisent à conquérir aussi l'usage des appellations masculines correspondant à ces dignités ou fonctions"[4]. Jean Dubois, pour sa part, après avoir parlé de l'emploi du nom d'agent masculin comme générique pour désigner les deux sexes, traite du même phénomène en ces termes : "Le mouvement général qui porte actuellement les locuteurs à se servir dans les noms de métiers du seul masculin (c'est-à-dire du terme générique) a des causes sociales : la tendance à supprimer les distinctions entre le travail mascu-

lin et le travail féminin a ses répercussions dans le domaine de la langue; et cette abolition de la distinction de genre dans le vocabulaire des métiers est facilitée par l'existence des termes génériques"[5]. On voit bien, par ces propos contradictoires, jusqu'à quel point le débat est influencé par des considérations sociales, psychologiques et idéologiques et donc que la féminisation des titres au-delà de la grammaticalité formelle relève avant tout de la sociolinguistique. Soixante ans après l'intervention d'Hubertine Auclert, les tenants et les adversaires de la féminisation de la langue reprennent essentiellement les mêmes arguments, les uns voulant qu'un titre commun aux deux sexes témoigne de leur égalité et les autres qu'un titre spécifiquement féminin souligne leur différence.

Entre ces deux positions extrêmes se situe néanmoins toute une gamme d'opinions plus nuancées[6], qui aboutissent aux diverses formes de féminisation qui ont actuellement cours et dont nous faisons état dans la partie de notre questionnaire consacrée aux titres spécifiques. Il s'agit des formes épicènes (ex. un ou une secrétaire); de la solution femme + substantif (ex. femme pompier) ou de formes morphologiquement plus ou moins marquées (ex. professeuse, professeure).

1.2 PROBLÉMATIQUE

Les problèmes que soulève la féminisation des titres sont de divers ordres. Au plan linguistique d'abord, bien qu'en français comme dans l'ensemble des langues romanes la valeur du genre grammatical n'est pas systématiquement lié à l'identité sexuelle du référent (et cela même pour des titres de fonction), rien ne s'oppose pourtant à l'adoption du principe de la féminisation des titres à partir de modèles existants. Le problème qui se pose

alors est celui de la multiplicité des choix possibles pour les titres masculins dont la forme féminine est inexistante ou non attestée. Une étude approfondie de la question portant sur deux cents titres, étude encore inédite[7], a été effectuée. La lecture du rapport qui en a été fait convaincra le lecteur le plus sceptique du nombre et de l'étonnante diversité des problèmes que pose la multiplicité des possibilités qu'offre la langue française.

Force est de constater ici que la féminisation des titres est liée à des questions de nature sociolinguistique : les ressources lexicales et morphologiques de la langue française entretenant des rapports étroits avec les notions de norme et d'usage. Leur acceptabilité comme leur emploi est tributaire des attitudes des locuteurs de la communauté linguistique à l'égard de la norme linguistique elle-même. Sans entrer ici dans une discussion sur l'existence et la nature d'une norme lexicale[8], qu'il suffise de mentionner que cette notion trouve son fondement dans l'existence de normes sociales et idéologiques.

Si, d'un point de vue théorique, rien ne s'oppose à la féminisation des titres, il faut souligner que, dans le discours, la féminisation systématique soulève évidemment le problème du générique traditionnellement réservé en français du genre non marqué, c'est-à-dire le masculin, et celui de l'accord. Ce sont là des problèmes tout différents des premiers et qui relèvent de l'organisation du discours c'est-à-dire de la syntaxe.

Dans un troisième ordre d'idées, dès lors qu'un organisme officiel, qu'il s'agisse d'un organisme d'État, d'une commission ministérielle ou de toute autre instance administrative ou politique, prend parti dans ce débat pour favoriser ou imposer tel ou tel usage, les questions alors soulevées sont celles du changement linguistique

dirigé ou de l'aménagement linguistique.

À ce sujet, il faut distinguer deux plans d'intervention. Le premier concerne le statut de la langue c'est-à-dire son emploi dans les divers domaines de la vie sociale et le second le développement des ressources de la langue elle-même, on parle alors de corpus. Si les deux plans d'intervention comportent des difficultés qui leurs sont propres, l'expérience de la francisation au Québec semble indiquer que c'est au niveau de l'intervention axée sur le changement du corpus linguistique que les problèmes sont particulièrement aigus.

Les nombreuses études déjà effectuées en ce domaine relativement à la diffusion et à l'implantation terminologique soulignent l'importance des implications sociolinguistiques[9] dans le processus de changement. Certaines de ces études indiquent qu'un des facteurs clés à partir desquels doivent être élaborées des stratégies de diffusion des terminologies nouvelles est la présence ou l'absence de situation de concurrence terminologique qui en résulte[10]. D'autres facteurs comme la longueur des mots, leur conformité à des modèles grammaticaux, le degré de familiarité qu'éprouvent les locuteurs de même que les lieux d'apprentissages ont également fait l'objet d'études[11]. Tous ces facteurs autant que l'âge et le degré de scolarité des locuteurs sont connus pour produire un effet sur la diffusion et l'utilisation de terminologies nouvelles.

Les études consacrées à la question de la féminisation des titres et du changement linguistique dirigé sont trop nombreuses et trop diversifiées pour que nous puissions songer à en faire état de façon plus détaillée. Nous nous bornerons donc à dresser un bilan global de la situation telle qu'elle se présente en Belgique, en France, au Canada et plus particulièrement, au Québec,

quant au dossier de la féminisation des titres.

1.3 ÉTAT DE LA SITUATION

Une loi, datée du 4 août 1978, interdit, en Belgique, pour la diffusion des offres de travail, les libellés discriminatoires à l'égard de l'un ou de l'autre sexe, et une étude parue dans le périodique Langue et administration[12] témoigne effectivement d'une certaine évolution quant à l'usage de titres féminins dans l'affichage des postes. Mais il ne semble pas pour autant que cet usage tende à se généraliser en dehors de ce contexte. Le successeur de Maurice Grevisse à la rédaction du Bon usage favorise davantage, pour sa part, et sauf exceptions, l'emploi du titre masculin même lorsqu'il s'agit d'une femme[13].

En France, où la parution de l'ouvrage de Marina Yaguello, Les mots et les femmes, a eu, en 1979, un impact important, on a créé récemment une commission ministérielle "chargée d'étudier la féminisation des titres et des fonctions et, d'une manière générale, le vocabulaire concernant les activités des femmes". Cette commission de terminologie, présidée par Madame Benoîte Groult, a rendu publique une partie de ses décisions, et terminera vraisemblablement ses travaux à l'automne 1984. Cette prise de position officielle (en faveur de titres comme une ministre, une soldate, une substitute) ne va pas sans susciter de vives protestations, dont celles de l'Académie française, qui, en juin 1984, a jugé bon de rappeler que "le genre dit masculin est le genre marqué ou extensif, en ce sens qu'il a capacité à remplacer à lui seul les éléments relevant de l'un et l'autre genre" et que, par conséquent, "on devait recommander que, dans tous les cas non consacrés par l'usage, les termes du genre "féminin", en français genre discriminatoire au premier chef, soient évités, et que, chaque fois le choix reste ouvert, on

préfère pour les dénominations professionnelles le genre non marqué"[14].

Au Canada, le Bureau des traductions du secrétariat d'État publiait, en 1983, un article[15], où de concert avec la Classification canadienne descriptive des professions, et en accord avec le Manuel de la politique administrative du Conseil du Trésor du Canada, il recommande l'emploi de titres au féminin et soumet à titre d'exemple, une liste d'environ quatre cents titres masculins avec leurs correspondants féminins. Cette intervention officielle n'a pas encore réussi, semble-t-il, à faire évoluer l'usage, si l'on en croit la publicité récente émanant de Emploi et Immigration Canada puisque, tout en incitant les femmes à postuler des emplois non traditionnels, on y utilise, contre toute attente, des titres masculins (cf. "vous pourriez devenir... électricien... réparateur").

Au Québec, enfin, bien qu'une résistance au changement existe et s'exprime, on peut constater qu'un consensus s'est rapidement établi dans le milieu gouvernemental et dans une certaine presse autour du principe même de la féminisation de certains titres. Il subsiste toutefois des divergences lorsqu'il s'agit d'adopter pour un titre telle ou telle forme féminine. C'est ainsi que l'avis de l'Office de la langue française, paru à la Gazette officielle du 28 juillet 1979, et recommandant l'utilisation de formes féminines pour les titres, est respecté quotidiennement par l'Office des ressources humaines, dans le libellé de ses offres d'emploi.

Le tableau que nous venons de brosser évoque le contexte général dans lequel la présente étude se situe. Toutefois, pour mieux saisir l'orientation de cette recherche, il convient de la replacer dans le contexte plus immédiat des travaux de l'Office de la langue française. Nous rappellerons donc, brièvement, comment le

dossier de la féminisation des titres a conduit à cette recherche.

On se souvient qu'en 1976, Madame Louise Cuerrier, alors vice-présidente de l'Assemblée nationale, avait déclaré qu'elle n'accepterait de porter le titre féminin de présidente que lorsqu'on aurait trouvé des féminins à tous les titres utilisés à l'Assemblée nationale[16]. Certains regroupements féminins, dont le R.A.I.F., avaient à l'époque fait écho à cette remarque et milité en faveur d'une féminisation générale des titres. Le Conseil du statut de la femme, pour sa part, demandait, la même année, à l'Office de la langue française d'émettre un avis officiel à ce sujet. C'est ainsi qu'une étude menée par Madame Marie-Éva de Villers aboutissait en 1979 à l'avis de recommandation mentionné plus haut. Cet avis toutefois (dont on trouvera le texte en annexe) ne présentait pas de solutions explicites pour de nombreux cas problèmes. Les questions spécifiques posées quotidiennement à son Service des consultations téléphoniques amenèrent donc l'Office à se pencher de nouveau sur la question, et un comité d'étude fut mis sur pied à l'automne 1982. Le rapport de ce comité, remis à la Commission de terminologie de l'Office au printemps 1983, fait état des possibilités de féminisation pour quelque deux cents cas types. Ayant pris connaissance du document, le président de l'Office, conscient de la complexité et de l'enjeu de la question, demanda à ce que l'on procède à une étude auprès de la population dans le but de mieux cerner l'état des mentalités dans le domaine de la féminisation des titres, et de mieux répondre, par la suite, aux attentes de la population.

1.4 OBJECTIFS ET HYPOTHÈSES

De fait, comme nous l'avons signalé plus haut, deux

types de problèmes se posaient. D'une part, il s'agissait de connaître l'attitude de la population à l'égard de la féminisation des titres et, d'autre part, d'obtenir des indices quant aux préférences de la population là où plusieurs formes possibles de féminisation existaient pour un même titre. De plus et accessoirement, il nous paraissait intéressant de connaître les attentes de la population quant au rôle de l'Office de la langue française et ses attitudes par rapport à une éventuelle intervention de cet organisme dans le domaine de la féminisation des titres.

Des contraintes de temps interdisaient toutefois de réaliser un sondage approfondi auprès d'un échantillon représentatif de l'ensemble de la population comme le proposait alors le Service de la recherche sociolinguistique. Il fut donc décidé de procéder dans un premier temps à une étude exploratoire auprès d'un groupe de personnes ayant comme caractéristique commune d'être des "leaders" d'opinion.

Nous avons effectué ce choix pour quatre motifs principaux. Nous avions de bonnes raisons de croire, en effet que des personnes, occupant pour la plupart des fonctions de direction ou d'information, étaient déjà sensibilisées à la question de la féminisation et avaient donc vraisemblablement une opinion déjà formée sur le sujet. Les mêmes personnes, et pour les mêmes raisons, nous semblaient, de plus, aptes à refléter l'opinion d'un milieu donné. Il nous importait, par ailleurs, de bien connaître les positions et les motivations de gens appelés par leurs fonctions à influencer plus ou moins l'opinion de la population. La relative homogénéité de ce groupe, enfin, pour ce qui concerne l'âge et du degré de scolarité élevé nous permettait de le considérer comme un groupe-témoin dont les opinions pourraient éventuellement être comparées à celles de l'ensemble de la population,

par le biais d'une seconde enquête auprès d'un échantillon plus nombreux et plus diversifié.

Dès lors, les objectifs de notre recherche devenaient plus précis. Il s'agissait pour nous de :

1. Recueillir des données quant aux attitudes de "leaders" d'opinions en regard du principe même de la féminisation des titres et des modes de féminisation possibles de ces mêmes titres.

2. Recueillir des données auprès de ce groupe-témoin quant à ses opinions relativement au rôle de l'État, à la pertinence et à l'efficacité d'une intervention de l'Office de la langue française dans le domaine de la féminisation des titres.

3. Faire évaluer en fonction de certaines caractéristiques linguistiques et sociolinguistiques diverses formes possibles de féminisation à partir d'un corpus raisonné.

4. Étudier l'impact de certains facteurs linguistiques et sociolinguistiques sur les choix effectués par le groupe-témoin.

Compte tenu de la problématique esquissée plus haut et des objectifs fixés, nous voulions vérifier les quatre hypothèses que voici :

1. Le principe de la féminisation a la faveur des "leaders" d'opinions quel que soit leur sexe.

2. L'usage des formes en -<u>eure</u> qui tend à se répandre semble indiquer une préférence pour des formes de féminisation peu marquées.

3. Le degré de familiarité de l'utilisateur avec une forme donnée a un impact sur le degré d'acceptabilité de cette forme possible de féminisation des titres.

4. Dans le cas de certains titres où la féminisation fait difficulté (absence de modèle, refus de certains suffixes, homonymie) les facteurs sociolinguistiques peuvent jouer un rôle plus important pour l'adoption d'une forme que des facteurs linguistiques (comme la grammaticalité de la forme).

1.5 LE QUESTIONNAIRE

Le questionnaire (que nous reproduisons en appendice) fut donc élaboré afin d'atteindre ces objectifs. Outre les questions d'ordre sociologique habituelles, il comprend deux parties distinctes. La première est thématique et couvre les objectifs 1 et 2; la seconde présente un corpus raisonné de titres et une grille d'évaluation de ces mêmes titres, grille élaborée en fonction de critères linguistiques et sociolinguistiques. Cette partie correspond aux objectifs 3 et 4.

Dans la partie thématique deux thèmes majeurs sont abordés. Le premier a trait aux divers aspects liés à la question de la féminisation des titres. Il couvre les quatre aspects suivants :

1) perception de la volonté d'utiliser des titres féminins et situation terminologique actuelle;

2) attitudes par rapport au principe même de la féminisation et à ses limites;

3) attitudes par rapport aux diverses modalités de féminisation et;

4) attitudes liées à l'utilisation des titres féminins.

Pour ce thème, le questionnaire présente, sous forme

d'énoncés, un certain nombre d'opinions attestées dans divers documents (ouvrage, périodiques, presse écrite, etc.), opinions qui expriment des attitudes que les répondants devaient évaluer à l'aide d'une échelle à cinq points allant de l'accord total (1) au désaccord total (5).

Le second thème aborde la question du rôle de l'Office de la langue française par rapport à la féminisation et celle des attitudes des répondants quant à une éventuelle intervention de l'Office de la langue française en ce domaine (Q. 21 à 30).

Pour ce thème également, il s'agit d'énoncés d'opinions qu'il faut évaluer à partir d'une échelle identique à celle utilisée pour le thème précédent.

La seconde partie du questionnaire est constituée d'un corpus raisonné de titres. En plus d'indiquer un ordre de préférence pour chacun des titres, le répondant devait de plus, au moyen d'une grille encore une fois, évaluer chacun de ces titres quant à ses caractéristiques d'acceptabilité, de connotation, d'euphonie et de familiarité, chacune de ces caractéristiques étant définie dans le questionnaire.

1.5.1 Le corpus terminologique

Fondé sur les travaux terminologiques dirigés par Madame Henriette Dupuis[17], le corpus de cette seconde partie aurait pu idéalement soumettre à l'examen un plus grand nombre de titres et nous aurions pu interroger sur quelques caractéristiques supplémentaires. Cependant, nous avons été forcés, pour des raisons pratiques évidentes, de nous en tenir à un nombre de caractéristiques restreint et à un corpus limité.

Les critères sur lesquels est fondée la constitution de notre corpus sont ceux de la représentativité des morphèmes suffixaux et la présence ou l'absence de modèles existants. Nous avons donc retenu des titres terminés par e, er, eur (ou teur), in et on, pour la féminisation desquels l'on peut se fonder sur l'existence de modèles de même terminaison, et quelques titres qui comportent peu ou pas de modèles de même terminaison. Dans le cas de titres avec modèles, nous avons pris soin d'inscrire généralement au moins deux titres de même terminaison. Le classement par ordre alphabétique enfin, a contribué à éloigner les uns des autres des cas apparentés (comme auteur et sénateur) de façon à ce que nous puissions juger par la suite du degré de cohérence des réponses.

Notre liste comporte donc vingt titres classés par ordre alphabétique, et comportant chacun plusieurs possibilités de féminisation, soit la forme épicène (marquée par l'utilisation de l'article féminin devant une forme invariable), la forme femme + titre masculin et la ou les formes modifiées morphologiquement.

On constatera donc, que nous avons ignoré, à cette étape, la possibilité d'utiliser le titre masculin (précédé de l'article masculin) pour désigner une femme, solution qui aurait pu, dans certains cas, obtenir le premier rang dans l'ordre de préférence. Si nous n'avons pas soumis ce type de solution à l'examen, c'est que nous avons pensé que les réponses à la première partie du questionnaire (portant sur le principe même de la féminisation) fourniraient des indications statistiques suffisantes quant au nombre de personnes, qui optent, en principe, pour l'utilisation du titre masculin pour une femme.

Nous demandions donc aux personnes interrogées, dans un premier temps, et pour chaque titre, de classer ces formes par ordre de préférence. Cette méthode commande

une remarque importante. En effet, deux modes d'interrogation principaux s'offraient à nous, soit : "quelles formes de féminisation, classées par ordre de préférence, suggéreriez-vous personnellement pour tel titre?", la formulation des différentes formes étant laissée à l'initiative du répondant, soit "quelle est, par ordre de préférence, la forme, parmi celles que nous vous présentons, qui devrait être classée en premier rang? au second rang? etc.".

Nous étions conscients, au moment d'opter pour l'une ou l'autre de ces deux possibilités, qu'elles pouvaient aboutir respectivement à des résultats différents. Une enquête du premier type, effectuée par une étudiante de l'Université Laval, en 1982[18], auprès de quarante personnes, démontre en effet que les gens interrogés respectent généralement, lorsqu'ils proposent une forme, les modèles existants. C'est ainsi que pour les titres auteur et professeur, par exemple, on ne voit à aucun moment apparaître, les formes pourtant très répandues par les médias auteure et professeure. Or, comme une grande partie des problèmes que soulève la féminisation des titres concerne les noms en -eur, nous tenions à savoir comment ces formes irrégulières en -eure, étaient perçues et évaluées. Nous nous en sommes donc tenus à la seconde méthode.

1.5.2 Les caractéristiques attribuées à chaque forme

La présence de ces caractéristiques dans notre questionnaire correspond à l'objectif d'étudier l'effet de certains facteurs linguistiques et para-linguistiques sur l'ordre de préférence des titres et les interrelations entre les caractéristiques étudiées.

Nous demandions aux répondants, en deuxième étape, d'indiquer, pour chacune des formes féminines d'un même

titre, dans quelle mesure certaines caractéristiques, soit l'acceptabilité, la connotation, l'euphonie et la familiarité, leur semblaient marquer chacune de ces formes, en utilisant pour ce faire une échelle en cinq points, allant d'un pôle très positif à un pôle très négatif. Nous rappelons ici comment, selon les indications fournies, devait s'interpréter chacune des caractéristiques mentionnées :

1. Acceptabilité : indiquez dans quelle mesure vous êtes d'accord pour utiliser personnellement cette forme

2. Connotation : indiquez dans quelle mesure la valeur connotative rattachée à cette forme vous semble donner une image positive, valorisante, de la femme qui porte le titre en question

3. Euphonie : indiquez dans quelle mesure cette forme est agréable pour l'oreille

4. Familiarité : indiquez dans quelle mesure cette forme vous est familière, i.e. jusqu'à quel point vous l'avez déjà lue, entendue, ou utilisée.

Bien que nous n'ayons questionné nos répondants que sur les quatre caractéristiques sus-mentionnées, notre étude, conformément à nos objectifs, en inclut deux autres, soit ce que nous avons appelé la caractérisation, et la grammaticalité. Les formes proposées sont, en effet, plus ou moins marquées, c'est-à-dire qu'elles indiquent plus ou moins fortement que la titulaire est une femme, et de ce fait sont plus ou moins caractérisées. Nous avons donc, pour les besoins de notre analyse, regroupé les formes de féminisation proposées en quatre catégories allant de formes très marquées à des formes peu marquées, pour tenter de mesurer, en nous fondant sur l'ordre de préférence établi par les répondants, si la tendance générale allait vers des formes très ou peu marquées. C'est par un procédé identique que nous avons

tenté, par la suite, de déterminer dans quelle mesure les formes privilégiées par les répondants (i.e. inscrites au premier rang dans l'ordre de préférence) se conformaient le cas échéant, aux règles grammaticales relatives à la formation du féminin. Nous présentons, au chapitre trois, les résultats de ces analyses.

Il importe de souligner, avant de passer au point suivant, qu'il existe une différence essentielle entre l'ensemble des quatre premières caractéristiques et les deux dernières. Nos conclusions découlent, en effet, dans le premier cas, d'une analyse objective, fondée sur des données statistiques, et les réponses fournies par les répondants résultent d'un jugement explicite de leur part (cf. cette forme me semble très euphonique).

Dans le second cas (caractérisation et grammaticalité) par contre, les données statistiques sont obtenues par déduction et nous ne pouvons affirmer que les répondants préfèrent une forme à une autre en fonction de son degré de caractérisation ou de sa grammaticalité, et donc qu'ils portent un jugement de valeur en ce sens. Les résultats obtenus dénotent une tendance vers des formes très ou peu marquées et plus ou moins régulières. En d'autres termes, la question n'est pas ici de savoir si les gens préfèrent telle ou telle forme parce qu'elle est plus ou moins caractérisée et régulière, mais dans quelle mesure les formes privilégiées sont, en fait, et selon nos critères, caractérisées et régulières.

1.5.3 Population interrogée

Nous avons exposé plus haut les contraintes et les motifs qui nous ont conduit à choisir comme groupe cible des personnes ayant en commun la caractéristique d'être des "leaders" d'opinion.

Notre premier soin, une fois le type de répondant identifié et à partir des titres qui faisaient spécifiquement l'objet de notre sondage, a été de nous assurer que chacun des titres étudiés, selon le domaine auquel il appartenait, soit soumis à l'évaluation d'une ou deux titulaires de ce titre, qu'il s'agisse du milieu artistique, littéraire, de l'armée, du barreau, etc. Nous avons également questionné des gens qui, sans porter forcément l'un ou l'autre de ces titres, étaient amenés, par leurs fonctions à les utiliser, à les diffuser ou à les commenter (presse orale et écrite et diverses associations féminines). Les principales fonctions exercées par les répondants de notre groupe-témoin peuvent donc être réparties dans les catégories suivantes : animateurs, administrateurs, artisans, artistes, communicateurs, directeurs, écrivains, rédacteurs et responsables.

Compte tenu de ces catégories et du nombre de titres retenus dans le corpus, nous avons d'abord pris contact, par téléphone, avec quatre-vingt personnes, afin de nous assurer de leur collaboration. Soixante-dix-neuf d'entre elles ont accepté de répondre au questionnaire, dont quarante-sept femmes et trente-deux hommes. Le nombre plus élevé de répondantes, par rapport aux répondants, est dû principalement au fait que nous avons consulté un certain nombre d'organismes exclusivement féminins. Le taux de réponse se répartit ainsi : vingt-et-un hommes et trente-cinq femmes pour un total de cinquante-six répondants sur soixante-dix-neuf personnes interrogées.

1.6 LES ANALYSES EFFECTUÉES

Enfin, en fonction des objectifs poursuivis et compte tenu des données recueillies, nous avons procédé à divers types d'analyses statistiques. Outre l'analyse de fréquence et les calculs de moyennes qui nous ont permis de

procéder à la description des données qui occupe le chapitre suivant, les autres types d'analyses effectuées comprennent des analyses de variance dont le test "T", des analyses factorielles et des analyses de corrélation. Nous consacrons le chapitre trois à l'exposé des résultats de ces analyses.

Chapitre 2

Description des données recueillies

Comme nous l'avons indiqué au chapitre précédent, notre questionnaire comporte, pour répondre aux objectifs fixés, deux parties distinctes. La première est thématique alors que la seconde porte sur l'évaluation d'un corpus raisonné de titres. Nous exposons ici le résultat des données recueillies suivant l'ordre dans lequel ces deux parties sont présentées dans le questionnaire.

2.1 RÉSULTATS DES DONNÉES RECUEILLIES PAR RAPPORT AUX THÈMES ÉTUDIÉS

Deux thèmes majeurs sont abordés dans la première partie. Le premier couvre les divers aspects liés à la féminisation des titres et le second, les attentes et les attitudes par rapport à une éventuelle intervention de l'Office de la langue française en ce domaine.

Le premier thème comporte quatre aspects :

1) perception de la volonté d'utiliser des titres féminins et situation terminologique actuelle;

2) attitudes par rapport au principe même de la féminisation et à ses limites;

3) attitudes par rapport aux diverses modalités de féminisation;

4) attitudes liées à l'utilisation des titres féminins.

2.1.1 Perception de la volonté d'employer des titres féminins et de la situation terminologique actuelle

Deux énoncés tentent de cerner la perception qu'a notre groupe-témoin de la volonté d'employer des titres féminins et de la situation terminologique (Q. 18, 7). Sans entrer dans le détail des résultats qui sont présentés en appendice (tableaux 1 à 6) nous indiquons ici quelle est la tendance générale de l'opinion de nos répondants en regroupant d'un côté ceux qui se disent entièrement ou partiellement d'accord et de l'autre ceux qui sont entièrement ou partiellement en désaccord.

Dans l'ensemble, la majorité de nos répondants (60,7% contre 16,3%) est d'avis que "les femmes tiennent à ce que leur état de femme soit souligné par le titre qu'elles portent". Bien que le pourcentage des répondants qui se situe au point neutre de la grille d'évaluation de cet énoncé soit particulièrement élevé (23,2%), l'accord cependant majoritaire quant à la perception de la volonté des femmes d'employer des titres féminins, volonté motrice du changement sociolinguistique en cours, devient plus important quand il s'agit de la perception de la situation terminologique qui en résulte.

En effet 69,2% de nos répondants (contre 15,7%) sont d'avis que "l'on assiste présentement à une prolifération désordonnée de formes féminines pour un même titre".

2.1.2 Attitudes à l'égard du principe de la féminisation des titres, de sa portée et de ses limites

Les constats précédents vont-ils de pair chez notre groupe-témoin avec un accord de principe quant à la féminisation des titres et si oui quelle est la portée de cet

accord?

Quatre énoncés se rapportent au principe même de la féminisation des titres (2, 6, 13, 19) et quatre autres s'appliquent à la portée de ce principe (1, 3, 5, 10).

Pour ce qui est du principe même de la féminisation, la majorité de nos répondants (70,7% contre 15,5%) estime que (13) "l'égalité des fonctions doit se traduire par l'égalité des titres" de plus, on croit (6) qu'à chaque fonction exercée par une femme doit correspondre un titre féminin" (54,2% contre 23,8%) et qu'enfin (2), "le titre doit désigner, en plus de la fonction exercée, le sexe de la personne qui porte ce titre" (59,9% contre 27,1%).

Un énoncé contraire à ce principe (19), "Je m'accommode très bien du titre masculin appliqué à une femme et ne vois pas la nécessité d'utiliser un titre féminin" est rejeté par 64,4% des répondants.

De façon générale, le principe même de la féminisation des titres, abstraction faite de ses implications sociolinguistiques et terminologiques, recueille donc la faveur de la majorité de notre groupe-témoin. Il faut toutefois retenir que le quart environ des répondants ne semble pas d'accord avec ce principe. De plus, le pourcentage de répondants qui se situe au point neutre de la grille d'évaluation est particulièrement élevé pour l'énoncé 6. Nous reviendrons au chapitre suivant sur l'interprétation que l'on peut faire de ces résultats. Cependant, les réponses fournies aux quatre énoncés relatifs à la portée du principe de la féminisation des titres (Q. 3, 10, 1, 5) invite à nuancer l'opposition manifestée.

Les énoncés 3 et 10 font état des implications linguistiques de la féminisation des titres. Si 81% (contre 6,9%) de nos répondants considèrent "qu'il est temps que

la langue française, par la féminisation des titres, fasse état de la présence des femmes", à l'énoncé 10 "un grand nombre de titres comportent déjà des formes féminines usitées (ex. ouvrier, ouvrière), et cet usage devrait s'étendre à tous les titres", 72,9% de ces mêmes répondants (contre 12,7%) estiment que "l'usage des formes féminines devrait s'étendre à tous les titres".

On observe également, dans les réponses aux énoncés 1 et 5 qui portent sur l'emploi du titre masculin lorsqu'il n'y a pas de titre féminin correspondant en usage, une baisse sensible du pourcentage des répondants qui favorise l'application du principe de féminisation. De fait, 49,1% des répondants sont d'accord pour déclarer que "le titre masculin convient pour une femme quand il n'y a pas de féminin correspondant en usage". Dans ce cas, 39,7% des répondants perçoivent ce masculin comme une "sorte de neutre".

Ces résultats semblent indiquer que si la majorité de notre groupe-témoin apppuie le principe de la féminisation des titres, les avis quant à l'application et à la portée de ce principe sont beaucoup plus partagés. De fait, ce sont à la fois les modes de féminisation et les facteurs sociolinguistiques et psycholinguistiques liés à l'emploi des titres qui semblent être en cause.

2.1.3 Les modes de féminisation

Nous avons fait état dans la problématique de la féminisation des titres des divers modes possibles de féminisation. Outre la modification du morphème du genre ou la préfixation du seul déterminant féminin, une des stratégies intermédiaires de féminisation consiste à utiliser dans le discours des formules du type Madame le ou femme suivi du titre masculin.

Deux énoncés, dans la partie thématique de notre questionnaire (no 9 et 11), font état de ce mode particulier de féminisation. Or 56,9% contre 32,8% des répondants estiment que "la formule du type Madame le suivi du titre masculin ne constitue pas une forme acceptable de féminisation. Dans le cas du recours au substantif femme suivi du titre, on ne compte que 35,6% des répondants contre 48,5% qui estiment qu'on devrait avoir recours à cette solution quand la forme féminine n'existe pas. Si le mode de féminisation qui consiste à avoir recours au substantif femme semble avoir davantage la faveur de notre groupe-témoin que la formule Madame le suivi du titre masculin, il faut noter toutefois que le pourcentage des réponses situées au point neutre de la grille d'évaluation est presque deux fois plus élevé dans ce cas (18,6%) que dans le cas de Madame le (10,3%). Ces résultats viennent donc souligner que les avis sont en partie mal définis et très partagés pour ce qui est de ces modes particuliers de féminisation.

2.1.4 Attitudes liées à l'utilisation des titres féminins

Comme les résultats exposés plus haut le laissent voir, les avis de notre groupe-témoin quant à la portée et à l'application du principe de féminisation sont très partagés. De fait, l'utilisation des titres féminins implique des facteurs psychosociaux et sociolinguistiques tributaires des attitudes que les utilisateurs de ces titres entretiennent aussi bien à l'égard de l'usage qu'à l'égard de la féminisation.

Huit énoncés de notre questionnaire (4, 8, 12, 14, 15, 16, 17, 20) font état des principaux arguments révélateurs de ces attitudes. Ces arguments peuvent être regroupés autour de trois thèmes, l'usage terminologique, les connotations psychosociales des titres féminins et la

position idéologique.

Par rapport à l'usage, quatre énoncés tentent de polariser les attitudes de notre groupe-témoin. Les énoncés 15 et 20 dénotent une attitude conservatrice par rapport à l'usage alors que les énoncés 14 et 16 dénotent une attitude novatrice.

Les résultats révèlent dans l'ensemble que notre groupe-témoin adopte par rapport à l'usage une attitude plutôt novatrice que conservatrice : 71,2% de nos répondants sont totalement ou partiellement en désaccord avec le principe selon lequel "on ne doit utiliser que les formes féminines inscrites au dictionnaire (Q. 15)". De plus, on ne trouve que 18,7% de nos répondants qui soient partiellement ou entièrement d'accord avec cet énoncé. De même, 69,5% des répondants sont en désaccord avec l'énoncé 20 : "Je crains d'être ridicule si j'utilise un titre féminin qui n'est pas d'usage courant", et 15,3% sont d'accord avec cet énoncé.

C'est dans des proportions à peu près identiques (68,7% contre 22,4%) que notre groupe-témoin estime qu'"il faut utiliser des formes nouvelles sans se laisser arrêter par la crainte du ridicule" (Q. 16).

Par rapport à l'usage, il s'agit donc dans l'ensemble d'un groupe-témoin dont les attitudes semblent favorables au changement linguistique. Cependant nos répondants semblent conscients des obstacles situés au plan des valeurs connotatives psycho-sociales rattachées à la féminisation des titres.

Si, d'une part, peu de répondants (15,3% contre 81,4%) considèrent "le titre masculin comme plus prestigieux" (Q. 4), par ailleurs, une majorité d'entre eux (67,8% contre 10,7%) estiment que "la forme féminine de

certains titres est ridicule (Q. 3)". Cette perception dépréciative de certains titres féminins semble constituer la pierre d'achoppement de l'actuel procès de la féminisation des titres parce qu'elle paraît frapper d'interdit certaines formes comme nous le verrons plus loin.

Les attitudes liées à ce que nous appellerons la position idéologique sont également fort partagées : 37,3% contre 48,3% des répondants estiment que "utiliser la forme féminine de certains titres, c'est s'identifier comme féministe". De plus, 34,4% contre 48,3% des répondants croient que le refus du titre féminin témoigne chez les femmes d'un complexe d'infériorité.

Au chapitre des attitudes, il s'avère donc que si notre groupe-témoin affiche peu de conservatisme par rapport à l'usage des titres féminins, il demeure par contre très conscient de la stigmatisation de certains titres et est très partagé quant à la connotation idéologique liée à l'emploi de certains de ces titres féminins.

2.1.5 Perception du rôle de l'O.L.F. et attitudes quant à une éventuelle intervention de sa part

Le second thème abordé dans la partie thématique de notre questionnaire est encore lié à la question de la féminisation des titres mais il aborde cette question sous l'angle du rôle que l'État, par l'intermédiaire de l'Office de la langue française, devrait jouer en ce domaine.

Dix énoncés tentent donc de cerner les attentes de notre groupe-témoin par rapport au rôle qu'il souhaiterait voir jouer à l'O.L.F. dans ce dossier, et par rapport à la pertinence et à l'efficacité de l'action éventuelle d'un organisme linguistique dans ce domaine.

Il ne fait pas de doute pour notre groupe-témoin (84,7% contre 5,1%) que "l'État a le devoir de sauvegarder la qualité de la langue" (Q. 21). C'est sans doute la raison pour laquelle on nie majoritairement (58,8% contre 33,9%) que chacun a la liberté "d'utiliser le titre féminin qui lui convient" (Q. 24). Par contre, on est indécis quant à la norme qui doit servir à définir cet usage (Q. 25) : 39,6% des répondants favorisent une norme internationale et 39,7% une normme québécoise. Il importe de souligner que c'est pour cet énoncé : "L'usage québécois, relativement au féminin des titres, doit correspondre à celui de la France et des autres pays francophones" pour lequel on trouve le plus haut pourcentage d'indécis (20,7%) dans tout le questionnaire.

Ce partage des opinions par rapport à la norme, on le retrouve quand il s'agit de préciser le rôle de l'Office de la langue française quant à l'alignement de l'usage québécois sur celui de la France et des autres pays francophones. En effet, 44,8% des répondants sont partiellement ou entièrement en désaccord avec le fait que l'Office de la langue française veille à l'alignement de ces usages relativement au féminin des titres (Q. 26). D'un autre côté, on dénombre 36,2% des répondants qui, eux, seraient plutôt favorables à cet alignement et, cette fois encore, un fort pourcentage (19%) de notre groupe-témoin est indécis.

Qu'attend-t-on alors de l'Office dans le dossier de la féminisation des titres? Quatre énoncés (Q. 23, 27, 28 et 29) viennent préciser la réponse à cette question. Par rapport au principe de la féminisation des titres, 51,7% (contre 32,7%) de nos répondants estiment que "l'Office de la langue française devrait prendre l'initiative de féminiser officiellement tous les titres" (Q. 29). Cette faible majorité s'accroît cependant dès que l'on évoque une action moins directive de la part de l'Office de la

langue française. Ainsi, 75,8% des répondants (contre 13,8%) sont d'avis que "l'Office de la langue française doit, dans le domaine de la féminisation des titres, conseiller plutôt qu'imposer" (Q. 23). En outre, notre groupe-témoin, par une importante majorité (69,5% contre 13,6%), est d'avis que "c'est à l'Office de la langue française qu'il revient de proposer un choix parmi toutes les formes féminines possibles" (Q. 27).

À l'autre extrême, on est peu enclin à limiter le rôle de l'Office quand il s'agit d'activités qui supposent moins de dirigisme. Ainsi la majorité (57,6% contre 24,1%) de notre groupe-témoin ne croit pas que "l'Office de la langue française doit se contenter de répondre à ceux et à celles qui le questionnent au sujet de la féminisation de certains titres" (Q. 28).

On attend donc, en résumé, qu'en plus de fournir des renseignements, l'Office de la langue française intervienne de façon active dans le dossier de la féminisation des titres pour féminiser les titres et proposer des choix sans toutefois s'aligner nécessairement sur l'usage international en ce domaine.

Cela s'explique d'autant que nos répondants croient (67,8% contre 23,8%) que le Québec devrait jouer un rôle d'avant-garde quant à la féminisation des titres vis-à-vis de la France et des autres pays francophones (Q. 30) et que, de plus, on estime (59,3% contre 22,1%) que "l'Office de la langue française peut, par son intervention, réussir à imposer telle ou telle forme féminine d'un titre" (Q. 22).

2.2 CHOIX ET ÉVALUATION DES TITRES PROPOSÉS

Comme nous l'avons signalé plus haut, notre échantil-

lon comportait 20 titres et 75 variantes. Le tableau 2 présente pour chacune des formes l'ordre de préférence et les moyennes pour chacune des quatre caractéristiques étudiées.

Pour chacun des titres présentés, les formes qui se classent au premier rang dans l'ordre de préférence sont les suivantes : une annonceure, une auteure, une banquière, une chef, une commis, une docteure, une forgeronne, une gouverneure, une mairesse, une mannequin, une femme marin, une femme matelot, une médecin, une poétesse, une policière, une professeure, une sculpteure, une sénatrice, une substitut, une témoin. Le lecteur voudra bien se rapporter aux tableaux dont nous venons de faire mention pour découvrir l'ordre dans lequel se classent les autres variantes d'un même titre de même que pour constater comment nos répondants ont évalué chacune des caractéristiques étudiées pour chacune des variantes. D'ores et déjà cependant, l'on peut observer la tendance à la généralisation de la féminisation des formes en "eure".

Chapitre 3

Analyse et interprétation des résultats

Les résultats de la distribution des fréquences indiquent donc que la majorité des répondants appuie le principe de la féminisation des titres, mais que les avis quant à l'application de ce principe sont partagés. De fait, malgré une attitude novatrice favorable au changement linguistique, nos répondants demeurent conscients de la stigmatisation de certaines formes et confus quant aux modes de féminisation à adopter dans certains cas.

Ces résultats globaux nous incitent déjà à constater la confirmation de notre hypothèse quant à la faveur dont jouit la féminisation des titres auprès de notre groupe-témoin. Par ailleurs les résultats des autres analyses effectuées viennent corroborer ce constat et fournissent une compréhension plus nuancée des réponses obtenues. Nous présentons donc dans ce chapitre les résultats de trois types d'analyse. La première est une analyse factorielle, la seconde une étude des écarts entre les moyennes obtenues par nos répondants selon le sexe, alors que la troisième consiste en une analyse de corrélations qui permettent d'étudier, pour le corpus des vingt titres, les rapports existant entre les diverses caractéristiques de chacune des formes et les choix effectués par nos répondants.

3.1 LES RÉSULTATS DE L'ANALYSE FACTORIELLE

L'analyse factorielle a pour but de déterminer le poids respectif des facteurs les plus importants parmi les données recueillies. Cette analyse nous indique en quelque sorte quelles sont les variables qui expliquent pourquoi nos répondants ont répondu comme ils l'ont fait à notre questionnaire. Le tableau 3 présente le détail des données de cette analyse.

Ce qui se dégage de ce tableau c'est que les trois premiers facteurs sont de loin les plus importants puisqu'ils expliquent 63,3% de la variation observée dans les réponses pour la partie thématique du questionnaire. De plus, le facteur numéro 1, défini par les variables relatives au principe de la féminisation des titres et à ses implications, explique à lui seul 41,6% de cette variation. Le deuxième facteur (perception de la valeur connotative rattachée à certains titres) explique 12,8% de cette variation et le facteur numéro 3 (norme terminologique en matière de féminisation), 8,8%. Ce sont là les facteurs dominant l'ensemble de nos données.

Les deux facteurs suivants ont une valeur explicative moins grande. Le facteur 4 correspond à la variable sexe et explique 7,6% de la variation, alors que le facteur 5 (perception de la connotation féministe rattachée à l'utilisation de certains titres féminins) explique 7,4% de la variation totale.

Enfin, les cinq derniers facteurs réunis expliquent 21,7% de la variation. Par importance décroissante, ce sont : le niveau de scolarité (5,9%), facteur 6; la liberté du locuteur d'utiliser les titres de son choix (4,8%), facteur 7; le lieu d'origine des répondants, facteur 8; l'âge (3,6%), facteur 9; et, enfin, la perception de la valeur du morphème du genre (3,1%), facteur 10.

Cette analyse factorielle confirme donc l'importance de premier plan que jouent les variables relatives au principe de la féminisation dans la partie thématique de notre questionnaire. Elle met, de plus, en évidence le rôle qui revient aux thèmes de la stigmatisation péjorative de certaines formes et celui de la norme linguistique.

Enfin, elle souligne le rôle secondaire que jouent les variables sociologiques de l'âge et du niveau de scolarité. Cela s'explique à notre avis par la grande homogénéité de notre groupe-témoin quant à ces deux caractéristiques. Pour ce qui est de la variable sexe, elle n'a qu'une importance de second ordre dans nos résultats. Cela confirme notre hypothèse de départ : à savoir que non seulement le principe de la féminisation rallie la faveur des leaders d'opinion mais que cela est vrai indépendamment de la variable sexe.

3.2 ÉTUDE DE L'ÉCART DES MOYENNES SELON LE SEXE

L'étude des écarts de moyennes entre les groupes confirme aussi cette hypothèse. Le relevé des écarts significatifs des moyennes pour chacun des deux groupes (hommes et femmes) présenté au tableau 4 révèle en effet qu'il n'y a aucun écart significatif entre les réponses des deux groupes pour toutes les variables se rapportant au principe de la féminisation des titres et au mode de féminisation (V. 1 à 20).

Toutefois, on note des écarts significatifs quant au rôle que l'Office peut jouer dans le dossier de la féminisation des titres. Les réponses aux énoncés 22, 23, 27, 28, 29 indiquent qu'en général, les femmes sont davantage enclines que les hommes à attendre de l'Office de la langue française dans ce dossier une attitude plutôt interventionniste. De plus le groupe des femmes est plus

optimiste quant au succès et à l'efficacité d'une telle intervention.

En ce qui a trait aux formes de féminisation préférées, on ne relève pas d'écarts significatifs sauf dans deux cas : celui de chef (V. 103) et celui de sénateur (V. 383).

Dans le cas de chef, la forme préférée par l'ensemble de notre groupe-témoin est une chef bien que la concurrence soit très forte entre une chef, une femme chef et une cheffe. Toutefois, on note un écart significatif entre les hommes et les femmes quant à la forme une cheffe davantage préférée par les hommes que par les femmes.

Dans le cas de sénateur, la forme retenue par notre groupe-témoin est sénatrice quoique, encore ici, la concurrence entre les formes une sénatrice (2.08), une sénateure (2.28) et une sénateur (2.83) soit très vive. Cependant, on note, pour la forme une sénateure, un écart significatif entre les réponses des hommes et celles des femmes, les hommes accordant un degré de préférence supérieur à cette forme. Faut-il voir dans cette surévaluation de la forme sénateure par les hommes l'expression de leur perception d'une forme de féminisation qui tend à se généraliser pour les titres en -eur? La question vaut la peine d'être soulevée.

La dernière catégorie d'écarts significatifs que révèle cette analyse a trait aux caractéristiques subjectives d'euphonie et de connotation attribuées à certaines formes, ou encore à la caractéristique de la familiarité. Outre les formes une cheffe (V. 115), une chef (V. 121), une cheffesse (V. 126) et une commis (V. 132), il faut souligner que la majorité des formes en cause relève du mode intermédiaire de féminisation des titres qui consiste à faire précéder la forme masculine du titre du mot

femme. C'est le cas de femme annonceur (V. 51), de femme docteur (V. 151), de femme matelot (V. 266) et de femme poète (V. 296) pour ce qui est de l'euphonie; de femme témoin (V. 40) pour la connotation et de femme forgeron (V. 182) pour la familiarité.

Ces écarts significatifs apparaissent inconséquents par rapport aux prises de position (V. 11) de notre groupe témoin quant à ce mode de féminisation avec lequel les femmes (2.4167) sont davantage d'accord que les hommes (3.0870). Cela signifie, à notre avis, que les critères selon lesquels on juge des questions de principe diffèrent de ceux selon lesquels on évalue des caractéristiques subjectives dans des cas particuliers.

3.2.1 Étude des rapports entre les formes classées au premier rang et les caractéristiques étudiées

Nous avons présenté à la fin du chapitre précédent les résultats des choix de notre groupe-témoin de même que l'évaluation faite pour chacune des caractéristiques étudiées.

Ce que nous nous proposons de faire ici, c'est l'étude des rapports existant entre la préférence accordée à une forme, et les caractéristiques étudiées soit l'acceptabilité, l'euphonie, la connotation, la familiarité, la caractérisation et la grammaticalité. Les tableaux 5 à 9 présentent la valeur des corrélations existant entre les diverses caractéristiques.

3.2.2 Préférence et acceptabilité

Les notions de préférence et d'acceptabilité sont des notions très voisines. Ce qui les différencie essentiel-

lement c'est que la notion d'acceptabilité telle que nous l'avons définie fait appel à l'utilisation des titres. On pouvait donc s'attendre a priori à ce qu'il y ait une grande concordance entre, d'une part, la forme préférée par un répondant et la forme que ce même répondant est prêt à utiliser. L'analyse statistique présentée au tableau 5 indique que l'ensemble des corrélations entre la préférence et l'acceptabilité sont significatives (P = .001) pour les vingt formes qui se classent au premier rang. De fait, le tableau 5 permet de constater que dans la très grande majorité des cas (17 sur 20), les formes classées au premier rang dans l'ordre de préférence le sont également lorsqu'il s'agit de leur acceptabilité. Les titres matelot, poète et sénateur font seuls exception. Dans le cas de matelot, la forme femme matelot est au premier rang du point de vue de la préférence mais du point de vue de l'acceptabilité une femme matelot et une matelot sont toutes les deux au premier rang.

Dans le cas des titres poète et sénateur, la situation est différente. Si, en effet, la forme une poétesse vient au premier rang dans l'ordre de préférence et une poète au second rang, l'ordre est inversé sur le plan de l'acceptabilité. Il en est de même de la forme sénatrice qui l'emporte sur la forme sénateure au plan de la préférence mais qui vient au second rang au plan de l'acceptabilité. Dans les deux cas, nos répondants justifient cet écart en faisant valoir que les formes plus marquées (poétesse et sénatrice) sont moins bien connotées et moins euphoniques que une poète et une sénateure même si poétesse est la plus familière des formes alors que sénatrice vient au quatrième rang au plan de la familiarité.

Quoiqu'il en soit, ces trois écarts invitent à réfléchir sur les rapports entre les notions de préférence et d'acceptabilité, nos répondants pouvant préférer une forme mais en utiliser une autre en dépit du degré de familiari-

té de cette forme.

Au chapitre des rapports entre la préférence et l'acceptabilité, même si l'on peut affirmer que dans la majorité des cas, les répondants sont prêts à utiliser personnellement les formes classées au premier rang dans l'ordre de préférence, tout se passe comme si la notion de préférence était davantage liée à une perception de la féminisation plutôt conservatrice et celle de l'acceptabilité à une perception de la féminisation plutôt novatrice. De plus, l'ordre de préférence révèle moins de corrélations significatives avec les autres caractéristiques étudiées et particulièrement avec la familiarité que la caractéristique de l'acceptabilité. Cela peut s'expliquer à cause de l'attitude conservatrice qui semble rattachée à la notion de préférence.

3.2.3 Connotation et euphonie

Dans le cadre de cette recherche, nous avons défini la connotation comme une valeur sémantique (péjorative ou méliorative) rattachée à un titre : il s'agit d'une valeur psychosociale à caractère subjectif. L'euphonie pour sa part est une valeur de nature esthétique rattachée aux caractéristiques phonétiques d'un mot. Nous avons introduit ces deux caractéristiques dans notre étude parce qu'elles permettent de polariser les attitudes des répondants par rapport à une forme donnée. C'est pourquoi nous traiterons simultanément de ces deux caractéristiques.

Le relevé des coefficients de corrélation entre ces deux caractéristiques sont significatifs pour les vingt titres qui occupent le premier rang dans l'ordre de préférence, comme on le voit au tableau 7.

Cela signifie qu'il existe une dépendance statistique

entre ces deux caractéristiques. De plus, l'ensemble des corrélations entre, d'une part, l'euphonie et la connotation et, d'autre part, l'acceptabilité sont significatives. Cependant quand il s'agit de la préférence, on relève douze corrélations non significatives parmi les vingt titres classés au premier rang.

Le relevé des coefficients de corrélation entre ces deux caractéristiques sont significatifs pour les vingt titres classés au premier rang comme l'indique le tableau 7. Cela signifie, comme nous le présumions, qu'il existe une dépendance statistique entre ces deux corrélations. Il en est de même des rapports entre la préférence, l'acceptabilité, et ces deux mêmes caractéristiques quoique les coefficients de corrélation soient, dans certains cas, moins forts quand il s'agit de la préférence que quand il s'agit de l'acceptabilité.

Si l'on examine maintenant la concordance entre le degré de connotation et le degré d'euphonie attribués aux diverses formes, on relève dix cas de divergences (sur 75 possibilités). Ces cas de divergences concernent les titres annonceur, docteur, gouverneur, matelot et sénateur. Dans ces cas, les nuances établies se lisent comme suit : une annonceure est la forme la mieux connotée, suivie de une femme annonceur et de une annonceur. Pour l'euphonie, l'ordre d'évaluation est inversé : une annonceur est la forme la plus positivement évaluée suivie de une annonceure et de une femme annonceur. Une annonceuse est comme toutes les formes en -euse évaluées négativement (mais moins négativement que auteuse, docteuse, professeuse, gouverneuse ou sculpteuse) et pour la connotation et pour l'euphonie; elle se situe au dernier rang.

- Pour le titre docteur, la situation est aussi complexe. Pour la connotation, la valeur la plus positive est attribuée à la forme docteure suivie des formes une docteur,

une doctoresse et une femme docteur. Pour l'euphonie, le classement accorde la préférence à une docteur suivie des formes (par ordre décroissant) docteure, femme docteur et doctoresse. Les formes doctrice et docteuse occupent invariablement pour toutes les caractéristiques, le dernier rang et sont évaluées négativement.

- Dans le cas de gouverneur, l'ordre de l'évaluation des formes pour la connotation et l'euphonie est le même, à l'exception des formes gouvernante et gouverneuse. Toutes deux sont évaluées négativement sauf que, pour la connotation, gouvernante vient au dernier rang alors que, pour l'euphonie, c'est gouverneuse qui occupe cette place.

- Une matelot est mieux connotée que femme matelot quoique cette dernière forme soit considérée comme plus euphonique que la première.

- De même, une sénatrice, mieux connotée que une femme sénateur est considérée comme moins euphonique que cette dernière.

On peut donc retenir que dans l'ensemble et pour la très grande majorité des cas (65 sur 75) la valeur connotative attribuée à une forme correspond au rang que lui assigne son évaluation pour l'euphonie. Les quelques cas de divergence relevés concernent surtout des formes en eur. De plus, ces deux caractéristiques sont étroitement reliées à la préférence et surtout à l'acceptabilité attribuées à chacune des formes. Cela est révélateur du rôle que jouent les facteurs psycho- et sociolinguistiques dans l'évaluation des formes proposées.

3.2.4 Préférence, acceptabilité et familiarité

La dernière caractéristique à propos de laquelle nous

avons interrogé nos répondants et dont il nous reste à traiter est celle de la familiarité. Nous avons interrogé à ce sujet, afin de vérifier, dans le cas de la féminisation des titres, l'hypothèse selon laquelle une forme était d'autant mieux acceptée et utilisée qu'elle est connue.

Dans le cas qui nous occupe, force est de constater que la variable familiarité (le fait qu'un titre soit plus ou moins connu) est de toutes nos variables celle qui est la moins fortement corrélée et à la préférence de nos répondants et à l'acceptabilité pour les vingt formes retenues.

En examinant le rang de chacune des formes, on relève 33 cas de divergence dont dix pour les vingt formes qui viennent en tête de liste. En d'autres termes, il est fréquent que l'on accorde sa préférence à des formes que l'on juge par ailleurs peu familières et vice versa. Les exemples de ce phénomène étant trop nombreux pour être tous analysés en détail, nous ne formulerons que les principales remarques qu'ils nous inspirent.

D'abord, pour la majorité des titres étudiés (12 sur 20), la forme jugée la plus familière est la forme femme suivie du substantif masculin. Or cette forme, rejetée par notre groupe-témoin comme premier mode de féminisation, n'est acceptée et préférée à toutes les autres formes que pour les titres marin et matelot. Dans ces deux cas en effet, la féminisation du morphème du genre en marine et matelote est jugée négativement pour la connotation, l'acceptabilité et l'euphonie.

Dans les dix autres cas où la forme femme est jugée la plus familière, on préfère soit la féminisation par simple adjonction du déterminant (une médecin, une substitut, une témoin) soit la féminisation par transformation

du morphème du genre (une docteure, une forgeronne, une policière, une sculpteure, etc.).

Dans les cas où la forme jugée la plus familière n'est pas la forme femme suivie du titre masculin, il y a généralement concordance entre le degré de familiarité et le degré de préférence. Ce sont les cas de mairesse et poétesse pour lesquelles le facteur familiarité semble avoir favorisé le choix (contrairement aux formes doctoresse et cheffesse pour lesquelles le facteur connotation semble jouer un rôle déterminant). C'est également le cas de chef, commis et mannequin où la forme féminine par simple adjonction de l'article une semble être la plus familière. C'est enfin le cas de professeure et auteure, formes dont l'usage se répand effectivement de plus en plus au Québec. Il est intéressant par ailleurs de signaler qu'il s'agit là des deux seules formes en -eure classées au premier rang et pour la préférence et pour la familiarité. Dans les autres cas, ces formes sont classées pour la familiarité aux deuxième (sculpteure), troisième (gouverneure, sénateure) et quatrième rang (annonceure, docteure). Ce n'est donc pas ce facteur qui, dans ces cas, influence le plus la préférence exprimée. La connotation et l'euphonie en particulier pour ce qui touche les formes en -euse et en -trice (sauf annonceuse et sénatrice), sont davantage corrélées à ces choix. Notre hypothèse, selon laquelle le degré de familiarité des utilisateurs avec une forme donnée a un impact sur le degré d'acceptabilité de cette forme possible de féminisation, demande donc à être nuancée. La familiarité ne joue pas nécessairement en faveur de l'utilisation de la forme la plus connue, et de plus, le rôle que joue ce facteur doit être interprété à la lumière du rôle exercé par d'autres facteurs plus déterminants dans certains cas, comme la connotation et l'euphonie.

3.2.5 Grammaticalité et caractérisation

Comme nous l'avons signalé plus haut, l'étude de ces deux caractéristiques n'est pas fondée sur des données recueillies auprès des répondants quant à leur opinion à ce sujet mais il s'agit d'une étude faite a posteriori à partir des formes retenues pour les vingt titres et en fonction de catégories que nous avons nous-mêmes établies.

L'intérêt de l'étude de ces caractéristiques réside dans le fait qu'elle permet de voir l'importance du rôle de ces deux facteurs dans le choix des répondants.

Pour la grammaticalité, nous distinguons le plan morphologique et le plan du genre.

Sur le plan morphologique, la notion de grammaticalité (conformité aux règles grammaticales) ne s'applique pour les titres, que dans les cas où il existe des modèles de même terminaison (ex. modèle -ier faisant -ière). Dans le cas, par ailleurs, où la forme féminine proposée ne comporte pas de changement morphologique (par rapport au titre masculin) on peut parler de la régularité ou de l'irrégularité d'une forme selon que le genre grammatical qui lui est attribué est conforme ou non à celui qui est consigné au dictionnaire.

3.2.5.1 Régularité ou irrégularité sur le plan morphologique

Les formes terminées par -euse occupent le dernier rang dans l'ordre de préférence, qu'elles soient régulières (gouverneuse, professeuse) ou irrégulières (auteuse, docteuse (18), sénateuse) sauf pour ce qui concerne annonceuse (qui occupe le 2e rang). Le rejet des formes irré-

gulières en -euse ne s'opère pas toutefois en faveur des formes régulières (autrice, doctrice) mais plutôt à l'avantage d'une autre forme irrégulière, en -eure (sauf dans le cas de sénatrice préféré à sénateure).

On peut donc dire que dans le cas des sept titres en -eur qui ont fait l'objet de cette étude, on favorise, de façon générale, la forme irrégulière (en -eure).

Les autres formes susceptibles d'une féminisation morphologiquement régulière sont banquier et policier (modèle ouvrier, ouvrière), maire et poète (où la forme en -esse existe déjà, sur le modèle de comte, comtesse) et forgeron (sur le modèle de patron, patronne). Dans tous ces cas, la préférence va aux formes régulières ou traditionnelles (banquière, policière, mairesse, poétesse, forgeronne), ces formes étant par ailleurs les seules morphologiquement réalisables, contrairement au cas des noms en -eur qui présentent deux possibilités de changement morphologique, soit -euse ou -eure.

3.2.5.2 Régularité ou irrégularité sur le plan du genre

Tous les titres étudiés ci-après (chef, commis, mannequin, médecin, substitut, témoin) étant pratiquement sans modèles de même terminaison, il est difficile de se prononcer sur le degré de régularité des changements morphologiques proposés. Nous n'envisagerons donc ici, pour juger de leur grammaticalité, que les modifications portant sur le genre de ces titres, qui sont actuellement considérés par les dictionnaires comme étant du genre masculin. L'adjonction d'un article féminin en les faisant passer de la catégorie masculin à la catégorie épicène (des deux genres) les classe dans la catégorie des formes irrégulières. Il est peu probable cependant que les répondants au questionnaire aient considéré cette

nuance, et que le sentiment d'une plus ou moins grande régularité grammaticale ait été un facteur important de leur choix dans ces cas. Quoiqu'il en soit, la préférence de la majorité d'entre eux va vers les formes épicènes (irrégulières, rappelons-le, sur le plan du genre) soit : une chef, une commis, une mannequin, une médecin, une substitut et une témoin, exception faite de, marin et matelot où l'on préfère la solution femme suivie du titre masculin. Dans tous les cas, notons-le, on rejette en troisième choix, la solution qui consiste à modifier morphologiquement le titre (cheffesse, commise, mannequine, etc.).

On peut donc constater, si l'on résume la situation, que sur les 12 cas où la possibilité de modification morphologique régulière existe (annonceur, auteur, *banquier, docteur, *forgeron, gouverneur, *maire, *poète, *policière, professeur, sculpteur et *sénateur) on a accordé sa préférence aux formes régulières pour 6 titres (identifiés par un astérisque) et cela pour un seul des 7 titres en -eur de notre liste. Pour les autres titres en -eur, on préconise, comme on l'a vu, une forme irrégulière. On classe toutefois au deuxième rang des formes régulières ou traditionnelles dans deux cas (soit annonceuse et doctoresse). La position relativement élevée de ces deux formes dans l'ordre de préférence est par ailleurs difficilement explicable puisque annonceuse vient au troisième rang pour l'acceptabilité et la familiarité, et au quatrième rang pour la connotation et pour l'euphonie. Quant au titre doctoresse, s'il occupe le même rang pour l'acceptabilité que pour la préférence (le deuxième), il vient au troisième rang pour la connotation et la familiarité et au quatrième pour l'euphonie.

3.2.5.3 Caractérisation

Les formes de féminisation proposées peuvent marquer plus ou moins que le titre utilisé désigne une femme, et sont donc, de ce fait, plus ou moins caractérisées. On peut les regrouper en quatre catégories allant de la forme la plus marquée à la moins marquée :

1) formes marquées morphologiquement et phonétiquement (ex. autrice);

2) formes non marquées morphologiquement ou phonétiquement, mais caractérisées par l'antéposition du mot femme;

3) formes marquées morphologiquement seulement (ex. une auteure);

4) formes non marquées morphologiquement ou phonétiquement, mais caractérisées par le genre de l'article antéposé (forme épicène : ex. une auteur).

Si l'on considère le classement effectué par les répondants, il paraît évident qu'on n'a recours, comme premier choix, aux formes de la première catégorie que dans 6 cas sur 20. Il s'agit des formes banquière, policière, forgeronne, où le suffixe féminin est familier et jouit d'une connotation positive, de sénatrice, qui cède toutefois le pas à sénateure pour ce qui est de l'acceptabilité, et de mairesse et poétesse qui sont des formes familières. Ce dernier choix, il faut le souligner, incite à s'interroger à propos de l'opinion voulant que le suffixe -esse soit perçu comme péjoratif. Par ailleurs, la majorité des répondants favorise les formes de la 3e catégorie (marquées morphologiquement mais non phonétiquement) pour les titres en -eur (6 cas sur 7), où le rejet du suffixe -euse, s'explique, lorsqu'il s'agit d'une forme régulière, par la connotation négative qu'on y rattache.

Les 8 derniers titres (qui sont pratiquement sans

modèles de même terminaison) se répartissent principalement dans la 4e catégorie (formes marquées par le genre de l'article). Il s'agit de chef, commis, mannequin, médecin, substitut et témoin, alors que la solution femme suivie du titre masculin (2e catégorie) n'est préconisée que pour deux titres soit marin et matelot.

Les formes qui ont obtenu le premier rang dans l'ordre de préférence se répartissent donc ainsi dans les différentes catégories (du plus marqué au moins marqué) : catégorie 1, 6 sur 20; catégorie 2, 2 sur 20; catégorie 3, 6 sur 20; catégorie 4, 6 sur 20.

Considérant que les deux premières catégories regroupent des formes qu'on peut qualifier de très marquées alors que les deux dernières comportent des formes peu marquées, on peut donc en conclure que la préférence générale va plutôt vers les formes peu marquées (12 sur 20). Il est évident, toutefois, que ces conclusions ne sont valables que dans le cas d'un échantillon relativement restreint et que leur valeur doit être considérée comme indicative.

Chapitre 4

Conclusion

Comme nous l'avons exposé aux chapitres précédents, la question de la féminisation des titres fait appel, avant tout, à une problématique sociale dont l'aspect proprement linguistique n'est que le reflet. La présente recherche ne prétend donc d'aucune façon avoir épuisé ce sujet. En fait, les objectifs que nous nous sommes fixés autant que les caractéristiques du groupe-témoin auprès duquel nous avons enquêté, en indiquent à la fois la portée et les limites. Le premier objectif était en effet, de recueillir des données quant aux attitudes des "leaders" d'opinion en regard du principe même de la féminisation des titres et des modes de féminisation de ces mêmes titres.

Notre hypothèse quant au principe même de la féminisation à savoir que ce principe ralliait la faveur des leaders d'opinion indépendamment de la variable sexe s'est avérée. De façon générale, les énoncés relatifs au principe même de la féminisation des titres, abstraction faite de ses implications sociolinguistiques et terminologiques recueillent donc la faveur de la majorité de notre groupe-témoin. Il faut toutefois retenir que le quart environ des répondants ne semble pas favorable à ce principe. Quant à l'application de ce principe (Est-ce que la féminisation doit s'étendre à tous les titres? Est-ce que le titre masculin, quand il n'y a pas de titre féminin correspondant en usage, convient pour désigner la titulaire d'une fonction ou d'une profession?), les avis sont

davantage partagés et une plus faible majorité (51%) des répondants est en faveur d'une application étendue du principe de la féminisation des titres.

Si l'on en vient aux modes de féminisation proposés (modification du morphème du genre, antéposition du seul déterminant féminin ou recours aux syntagmes madame le suivi du titre ou femme suivi du titre), on retiendra que les avis sont mal définis à ce propos et les opinions très partagées, bien que la majorité des répondants semble rejeter le mode de féminisation intermédiaire qui consiste à avoir recours aux substantifs madame le ou femme suivi du titre masculin. Cela est d'ailleurs confirmé par l'évaluation que les répondants ont effectuée des formes proposées dans le corpus. Dans deux cas seulement (femme matelot et femme marin), cette forme est préférée à toute autre forme.

Cela peut s'expliquer par le fait qu'il s'agit là d'une forme intermédiaire de féminisation et qu'au chapitre des attitudes notre groupe-témoin affiche une attitude plutôt novatrice par rapport à l'usage linguistique en matière de féminisation, même s'il demeure conscient par ailleurs, de la stigmatisation de certaines formes.

Le second objectif visait à connaître les opinions de notre groupe-témoin relativement au rôle de l'État, à la pertinence et à l'efficacité d'une intervention de l'Office de la langue française dans le domaine de la féminisation des titres.

À ce sujet, et pour résumer, on s'attend à ce que l'Office de la langue française, en plus de fournir des renseignements, intervienne de façon active dans le dossier de la féminisation des titres pour féminiser ces titres et proposer des choix sans les imposer et sans nécessairement manifester dans ces choix un alignement

exclusif sur l'usage international.

De plus, le détail des résultats analysés nous indique que notre groupe-témoin a foi en l'efficacité de l'intervention de l'Office de la langue française en matière de changement terminologique.

Notre troisième objectif visait à faire évaluer, en fonction de leurs caractéristiques linguistiques et sociolinguistiques, diverses formes possibles de féminisation et ce, à partir d'un corpus raisonné. Ce qu'il convient de retenir du détail des résultats présentés, c'est la grande popularité des formes en -eure dont l'usage semble se généraliser. Conformément à l'hypothèse énoncée à ce sujet, cet usage en voie d'implantation au Québec semble indiquer une préférence pour des formes de féminisation peu marquées.

Enfin l'étude de l'impact des caractéristiques linguistiques et sociolinguistiques évaluées par les répondants ou établies a posteriori nous révèle avant tout quatre choses.

D'abord qu'il existe une relation très étroite entre l'ordre de préférence et l'ordre d'acceptabilité des formes privilégiées par nos répondants. Cela signifie qu'en général, notre groupe-témoin est prêt à utiliser les formes qu'il dit préférer.

S'il n'y a pas de concordance parfaite pour toutes les formes entre ces deux caractéristiques, c'est que l'ordre de préférence semble davantage inspiré par une perception empreinte de conservatisme grammatical, alors que ce qui caractérise l'ordre d'acceptabilité serait une forme de réalisme sociolinguistique soucieuse d'éviter des formes trop stigmatisées ou trop marquées.

Deuxièmement, les caractéristiques qui cristallisent les attitudes les plus subjectives, soit la connotation d'une forme ou son degré d'euphonie, sont celles qui présentent le plus grand nombre de corrélations significatives avec la préférence et l'acceptabilité d'une forme. C'est donc dire que ce sont des critères éminemment subjectifs qui semblent d'abord déterminer le choix d'une forme.

Troisièmement, la caractéristique de la familiarité d'une forme (le fait qu'elle soit plus ou moins connue) est de toutes les caractéristiques celle qui présente les corrélations les plus faibles avec la préférence accordée à une forme ou son degré d'acceptabilité.

Cela signifie, à notre avis, que notre hypothèse sur le lien existant entre le degré de familiarité d'un terme et son degré d'acceptabilité (et donc son éventuelle diffusion) doit être nuancée.

Si certaines études ont déjà conclu dans le sens d'un lien positif et indépendant entre ces deux facteurs, la présente étude nous conduit à conclure que ce lien peut être négatif et n'agit pas indépendamment d'autres facteurs comme la connotation ou l'euphonie.

Enfin, pour ce qui est de l'analyse effectuée à partir de notre propre grille quant à la grammaticalité et à la caractérisation des formes retenues, elle confirme notre hypothèse sur le rôle secondaire qu'exercent des facteurs comme la grammaticalité de la forme en comparaison des facteurs sociolinguistiques dans le choix des formes effectué par nos répondants.

Ce sont là les conclusions majeures auxquelles nous permet d'arriver cette étude exploratoire. Il reste toutefois, compte tenu de l'échantillon interrogé, que

leur valeur demeure indicative. Une recherche menée auprès d'un échantillon plus diversifié permettrait de juger du degré de généralisation possible auquel on pourrait pousser ces conclusions. Il semble d'ores et déjà, si l'on en croit des études menées à l'étranger[19], que l'âge et le statut social des répondants (variables qui n'ont pu être isolées dans cette étude exploratoire) soient des facteurs déterminants dans toute cette question.

Il va de soi que, dans la perspective d'une intervention institutionnelle en vue de l'aménagement linguistique de ce domaine, le rôle de chacun de ces facteurs doit être mieux connu afin de mettre au point des stratégies d'intervention appropriées et efficaces. Il faut donc souhaiter que la poursuite de cette recherche permette d'élucider le rôle de ces facteurs et ce, dans le but de mieux assurer le succès d'une telle intervention.

Notes et références

1. Nyrop, Kristoffer. Grammaire historique de la langue française, 1924, tome 2, p. 317 (éd. 1964); Marina Yaguello. Les mots et les femmes, Payot, Paris, 1978, p. 136 et Médias et Langage no. 19 et 20, pp. 1 et 29.

2. Gourmont, Remy de. Le problème du style, Paris, Mercure de France, 1924, p. 240.

3. Damourette, Jacques et Édouard Pichon. Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française, 1911-1927, 2e édition, Paris, Éditions d'angrey, Tome 1, 1951, p. 321.

4. Grévisse, Maurice. Problèmes de langage, Paris, P.U.F., 1963, p. 38 et 55.

5. Dubois, Jean. Étude sur la dérivation suffixale en français moderne et contemporain, Paris, Larousse, 1962, p. 81.

6. Voir à ce sujet l'article paru dans Terminogramme no. 17, mars 1983, p. 1 et 55.

7. Dupuis, Henriette. La féminisation des titres énoncé de principe et étude de cas types, Office de la langue française, Gouvernement du Québec, 1984, p. 58.

8. Guilbert, Louis. Peut-on définir un concept de norme lexicale? Langue française no. 16, Paris, Larousse, pp. 29 à 47.

9. Voir à ce sujet Daoust, D. et André Martin. Facteurs organisationnels et sociolinguistiques qui soustendent la diffusion et l'utilisation des terminologies techniques de langue française dans l'entreprise : un premier bilan. Revue de l'Association québécoise de linguistique, vol. 2, no. 2, décembre 1982.

10. Voir une synthèse de cette question dans Martin, André. De quelques recherches effectuées dans le domaine de la connaissance et de l'utilisation des terminologies de grande diffusion, terminogramme no. 20, septembre 1983, Éditeur officiel du Québec, p. 3 et SS.

11. De façon générale, on consultera, à ce sujet, les travaux de Yafa Alloni-Fainberg. Mentionnons en particulier Linguistic and Socio-demographic Factors Influencing the Acceptance of Hebrew Neologisms, thèse de doctorat, Université de Jérusalem, 1977, p. 44 et 55.

12. Langue et administration, Namur, U.G.A., no. 173 à 179, novembre 1979 à avril 1980.

13. Le genre et le sexe, Bulletin de l'Académie Royale de langue et de littérature française, 1978, tome LVI, no. 1, pp. 59-76.

14. Cet article signé par Jean Dutourd nous a été communiqué par un usager qui n'a pu nous en fournir la référence exacte. Nous n'avons pas pu retracer cette dernière malgré nos recherches.

15. Voir L'Actualité terminologique, février-mars 1983, p. 1 à 7.

16. Propos rapportés par Marité Vézina dans La Gazette des femmes, vol. 2, no. 5, p. 15.

17. Il s'agit principalement de La féminisation des titres, énoncé de principe et étude de cas types. Office de la langue française, Gouvernement du Québec, 1984, 58 p.

18. Dumais, Hélène. Le processus de féminisation des noms de professions, métiers et titres de différentes fonctions au Québec, thèse de doctorat, Université Laval, 1982.

19. Il s'agit en particulier des études menées sous la direction de Anne-Marie Houdebine de l'Université d'Angers.

Appendice I

Tableaux

TABLEAU 1

Pourcentage ajusté pour chacune des réponses aux énoncés thématiques

	Énoncé 1	Énoncé 2	Énoncé 3	Énoncé 4	Énoncé 5
1. Totalement en désaccord	27,1	22	5,2	70,3	29,3
2. Partiellement en désaccord	6,8	5,1	1,7	5,1	13,8
3. Plus ou moins d'accord	16,9	16,9	12,1	15,3	17,2
4. Partiellement d'accord	27,1	16,9	17,2	1,7	19
5. Totalement d'accord	22	39	63,8	1,7	20,7
	Énoncé 6	Énoncé 7	Énoncé 8	Énoncé 9	Énoncé 10
1. Totalement en désaccord	13,6	5,2	15,3	48,3	10,2
2. Partiellement en désaccord	10,2	10,3	6,8	8,6	3,4
3. Plus ou moins d'accord	22	15,5	11,2	10,3	13,6
4. Partiellement d'accord	16,9	39,7	22	20,7	33,9
5. Totalement d'accord	37,3	27,3	45,8	12,1	39
	Énoncé 11	Énoncé 12	Énoncé 13	Énoncé 14	Énoncé 15
1. Totalement en désaccord	33,9	36,2	6,9	1,7	57,6
2. Partiellement en désaccord	11,9	12,1	8,6	8,6	12,6
3. Plus ou moins d'accord	18,6	17,2	13,8	12,1	10,2
4. Partiellement d'accord	23,7	24,1	12,1	29,3	13,6
5. Totalement d'accord	11,9	10,3	58,6	48,3	5,1

TABLEAU 1 (suite)

Pourcentage ajusté pour chacune des réponses aux énoncés thématiques					
	Énoncé 16	Énoncé 17	Énoncé 18	Énoncé 19	Énoncé 20
1. Totalement en désaccord	8,6	28,8	8,9	55,9	55,9
2. Partiellement en désaccord	13,8	20,3	7,1	8,5	13,6
3. Plus ou moins d'accord	19	13,6	23,2	10,2	15,3
4. Partiellement d'accord	32,8	28,8	35,7	15,3	13,6
5. Totalement d'accord	25,9	8,5	25,8	10,2	1,7
	Énoncé 21	Énoncé 22	Énoncé 23	Énoncé 24	Énoncé 25
1. Totalement en désaccord	1,7	15,3	5,2	20,3	19
2. Partiellement en désaccord	3,4	6,8	8,6	30,5	20,7
3. Plus ou moins d'accord	10,2	18,6	10,3	15,3	20,7
4. Partiellement d'accord	33,9	40,7	10,3	8,5	17,2
5. Totalement d'accord	50,8	18,6	65,5	25,4	22,4
	Énoncé 26	Énoncé 27	Énoncé 28	Énoncé 29	Énoncé 30
1. Totalement en désaccord	24,1	6,8	37,9	31,0	13,6
2. Partiellement en désaccord	20,7	6,8	20,7	1,7	10,2
3. Plus ou moins d'accord	19	16,9	17,2	15,5	8,5
4. Partiellement d'accord	15,5	37,3	17,2	27,6	25,4
5. Totalement d'accord	20,7	32,2	6,9	24,1	42,4

TABLEAU 2

Ordre de préférence et moyennes des caractéristiques*

	Ordre de préférence		Acceptabilité		Connotation		Euphonie		Familiarité	
	Moyenne	Rang	Moyenne	Rang	Moyenne	Rang	Moyenne	Rang	Moyenne	Rang
Une annonceur	2,84	4	2,87	2	3,06	3	3,44	1	2,35	2
Une femme annonceur	2,61	3	2,76	4	3,30	2	3,33	3	3,51	1
Une annonceuse	2,50	2	2,77	3	2,71	4	2,63	4	2,29	3
Une annonceure	2,05	1	3,46	1	3,55	1	3,40	2	2,24	4
Une auteur	2,73	3	3,30	2	3,53	2	3,73	2	3,33	3
Une femme auteur	2,60	2	2,94	3	3,13	3	3,36	3	3,66	2
Une autrice	3,46	4	1,87	4	1,98	4	1,70	4	1,36	4
Une auteuse	4,60	5	1,34	5	1,35	5	1,10	5	1,04	5
Une auteure	1,60	1	4,02	1	3,96	1	3,98	1	3,83	1
Une banquier	2,68	3	1,89	3	2,22	3	1,84	3	1,64	3
Une femme banquier	2,08	2	2,85	2	3,28	2	3,00	2	3,14	2
Une banquière	1,24	1	4,50	1	4,45	1	4,46	1	3,63	1

TABLEAU 2 (suite 2)

Ordre de préférence et moyennes des caractéristiques*										
	Ordre de préférence		Acceptabilité		Connotation		Euphonie		Familiarité	
	Moyenne	Rang	Moyenne	Rang	Moyenne	Rang	Moyenne	Rang	Moyenne	Rang
Une chef	2,00	1	3,87	1	4,10	1	3,98	1	3,71	1
Une femme chef	2,75	3	2,90	3	3,17	3	3,25	3	3,51	2
Une cheffe	2,14	2	3,02	2	3,24	2	3,28	2	1,98	3
Une chèfe	3,33	4	2,06	4	2,58	4	2,76	4	1,51	4
Une cheffesse	4,78	5	1,23	5	1,34	5	1,16	5	1,16	5
Une commis	1,31	1	4,11	1	4,10	1	4,18	1	3,98	1
Une femme commis	2,06	2	3,00	2	3,08	2	3,37	2	3,38	2
Une commise	2,63	3	1,94	3	2,04	3	1,84	3	1,55	3
Une docteur	2,75	3	3,26	3	3,67	2	3,75	1	3,60	2
Une femme docteur	3,06	4	2,96	4	3,13	4	3,50	3	4,02	1
Une doctoresse	2,61	2	3,41	2	3,45	3	3,35	4	3,44	3
Une doctrice	4,66	5	1,35	5	1,47	5	1,39	5	1,07	5
Une docteuse	5,54	6	1,17	6	1,33	6	1,22	6	1,06	6
Une docteure	2,08	1	3,70	1	3,72	1	3,73	2	3,10	4

TABLEAU 2 (suite 3)

Ordre de préférence et moyennes des caractéristiques*										
	Ordre de préférence		Acceptabilité		Connotation		Euphonie		Familiarité	
	Moyenne	Rang	Moyenne	Rang	Moyenne	Rang	Moyenne	Rang	Moyenne	Rang
Une forgeron	2,53	3	2,75	3	3,12	3	2,76	3	2,32	2
Une femme forgeron	1,97	2	3,11	2	3,41	2	3,29	2	3,28	3
Une forgeronne	1,47	1	4,08	1	3,76	1	3,68	1	2,57	1
Une gouverneur	2,47	2	3,39	2	3,63	2	3,71	2	3,10	2
Une femme gouverneur	2,53	3	3,15	3	3,25	3	3,34	3	3,51	1
Une gouvernante	4,31	5	1,33	5	4,45	5	2,63	4	2,04	4
Une gouverneuse	4,03	4	1,60	4	1,65	4	1,80	5	1,49	5
Une gouverneure	1,61	1	4,09	1	4,00	1	3,96	1	2,67	3
Une maire	2,19	2	3,08	2	3,46	2	3,26	2	2,71	3
Une femme maire	2,43	3	2,75	3	2,92	3	2,96	3	3,17	2
Une mairesse	1,38	1	4,21	1	3,78	1	4,00	1	4,13	1

TABLEAU 2 (suite 4)

Ordre de préférence et moyennes des caractéristiques										
	Ordre de préférence		Acceptabilité		Connotation		Euphonie		Familiarité	
	Moyenne	Rang	Moyenne	Rang	Moyenne	Rang	Moyenne	Rang	Moyenne	Rang
Une mannequin	1,27	1	4,18	1	4,26	1	4,04	1	4,10	1
Une femme mannequin	2,16	2	2,83	2	3,14	2	3,28	2	3,29	2
Une mannequine	2,57	3	1,98	3	1,84	3	1,94	3	1,17	3
Une marin	1,80	2	3,08	2	3,06	2	2,96	2	2,06	2
Une femme marin	1,57	1	3,34	1	3,46	1	3,50	1	3,46	1
Une marine	2,64	3	1,90	3	1,76	3	2,32	3	1,16	3
Une matelot	1,78	2	3,41	1	3,45	1	3,22	2	2,56	2
Une femme matelot	1,69	1	3,41	1	3,43	2	3,37	1	3,35	1
Une matelote	2,52	3	1,96	2	1,77	3	1,82	3	1,38	3

TABLEAU 2 (suite 5)

Ordre de préférence et moyennes des caractéristiques*										
	Ordre de préférence		Acceptabilité		Connotation		Euphonie		Familiarité	
	Moyenne	Rang	Moyenne	Rang	Moyenne	Rang	Moyenne	Rang	Moyenne	Rang
Une médecin	1,37	1	3,86	1	3,98	1	3,53	2	3,26	2
Une femme médecin	1,66	2	3,42	2	3,60	2	3,65	1	4,18	1
Une médecine	2,97	3	1,33	3	1,40	3	1,92	3	1,20	3
Une poète	1,78	2	4,02	1	4,10	1	4,04	1	3,65	2
Une femme poète	2,53	3	2,92	3	3,25	3	3,41	3	3,49	3
Une poétesse	1,69	1	3,91	2	3,26	2	3,77	2	3,90	1
Une policier	2,54	3	2,46	3	2,70	3	2,41	3	1,92	3
Une femme policier	1,97	2	3,04	2	3,23	2	3,31	2	3,96	1
Une policière	1,49	1	4,06	1	3,86	1	3,96	1	2,86	2

TABLEAU 2 (suite 6)

Ordre de préférence et moyennes des caractéristiques*										
	Ordre de préférence		Acceptabilité		Connotation		Euphonie		Familiarité	
	Moyenne	Rang	Moyenne	Rang	Moyenne	Rang	Moyenne	Rang	Moyenne	Rang
Une professeur	2,19	2	3,37	2	3,55	2	3,75	2	3,32	3
Une femme professeur	2,59	3	2,88	3	3,25	3	3,41	3	3,59	2
Une professeuse	3,70	4	1,65	4	1,65	4	1,50	4	1,27	4
Une professeure	1,54	1	4,15	1	4,25	1	4,18	1	3,67	1
Une sculpteur	3,08	3	3,02	2	3,54	2	3,56	2	3,08	3
Une femme sculpteur	3,06	2	2,48	3	3,22	3	3,41	3	3,75	1
Une sculptrice	3,06	2	2,96	4	2,90	4	2,79	4	2,04	4
Une sculpteuse	3,78	4	2,22	5	2,14	5	2,15	5	1,63	5
Une sculpteure	2,60	1	3,90	1	3,92	1	3,96	1	3,29	2
Une sénateur	2,83	3	3,24	3	3,54	2	3,52	2	3,16	2
Une femme sénateur	3,03	4	2,98	4	3,16	4	3,46	3	3,59	1
Une sénatrice	2,08	1	3,70	2	3,44	3	3,42	4	2,90	4
Une sénateuse	4,67	5	1,27	5	1,35	5	1,19	5	1,12	5
Une sénateure	2,28	2	3,89	1	3,90	1	3,83	1	2,98	3

TABLEAU 2 (suite 7)

Ordre de préférence et moyennes des caractéristiques*										
	Ordre de préférence		Acceptabilité		Connotation		Euphonie		Familiarité	
	Moyenne	Rang	Moyenne	Rang	Moyenne	Rang	Moyenne	Rang	Moyenne	Rang
Une substitut	1,33	1	3,91	1	3,92	1	3,96	1	3,69	1
Une femme substitut	1,97	2	3,02	2	3,00	2	3,28	2	3,34	2
Une substitute	2,69	3	1,81	3	1,78	3	1,47	3	1,36	3
Une témoin	1,25	1	4,14	1	3,94	1	3,82	1	3,57	2
Une femme témoin	2,06	2	3,15	2	3,34	2	3,58	2	3,73	1
Une témoine	2,69	3	1,73	3	1,76	3	1,48	3	1,22	3

TABLEAU 3
SOLUTION DE L'ANALYSE FACTORIELLE

Variables	FACTEUR 1 Principe de la féminisation	FACTEUR 2 Perception de la stigmatisation	FACTEUR 3 Attitudes à l'égard de la norme	FACTEUR 4 Sexe	FACTEUR 5 Perception de la connotation féministe
*V1	-.69420	.18115	-.03900	.03626	-.10637
V2	.62872	-.02071	.04090	.30579	-.00836
V3	.83268	-.09819	-.13699	.14206	.15618
V4	.02714	.23687	-.00273	.07422	-.01518
V5	-.41920	.03193	.15623	-.16107	-.06567
V6	.88122	-.16415	.04189	.07021	.13983
V7	-.16521	.72517	.17264	-.04857	.12506
V8	-.19390	.81155	.09269	-.04196	-.13928
V9	-.49907	.33425	.08587	.05084	-.42725
V10	.53024	-.32167	-.25281	.11958	.11434
V11	-.05828	-.22010	-.12138	-.08336	.01314
V12	.37672	-.15400	-.18463	.15596	.54588
V13	.55878	-.08190	-.08588	-.10162	---
V14	.45527	-.42024	-.42960	.07457	-.24210
V15	-.51133	.29630	.09250	.08003	.42932
V16	.42475	-.48703	-.16102	.11799	.36786
V17	.24287	-.05016	-.07304	-.03742	.80580
V18	.65752	-.08597	-.09856	.09101	.14844

TABLEAU 3 (suite 2)
SOLUTION DE L'ANALYSE FACTORIELLE

Variables	FACTEUR 1 Principe de la féminisation	FACTEUR 2 Perception de la stigmatisation	FACTEUR 3 Attitudes à l'égard de la norme	FACTEUR 4 Sexe	FACTEUR 5 Perception de la connotation féministe
V19	-.88195	.21087	-.08302	.02475	-.24949
V20	-.26967	.51652	-.17995	.08692	-.35019
V21	.10990	.10143	.16140	.42920	-.07358
V22	.51388	.06947	-.13783	.60470	.02041
V23	-.35025	.03545	.02903	-.18449	-.19547
V24	-.20262	.11318	-.11114	-.20184	.07911
V25	-.12151	.08587	.89671	-.03815	-.13268
V26	.02074	.08455	.87516	.22595	-.02266
V27	.0283	-.06297	.00967	.50653	-.12038
V28	-.49020	.05804	.26534	-.43910	-.32153
V29	.40515	.03715	-.20036	.33754	.29519
V30	.55196	-.11549	-.21074	.25803	-.09868
V31	.09598	.11141	-.15580	-.82801	-.19368
V32	-.10173	.28181	.21098	-.03545	.04294
V33	-.05284	.09161	-.08241	.04142	-.02698
V34	-.07533	-.17235	.03610	-.05830	.01492
V35	.09736	-.07173	-.08485	-.07727	.10447
V36	-.15735	.10313	.40309	-.04855	.03966
% d'explication de la variation	41.6%	12.8%	8.8%	7.6%	7.4%

* Le numéro de la variable correspond à la numérotation des énoncés dans le questionnaire

TABLEAU 3 (suite 3)
SOLUTION DE L'ANALYSE FACTORIELLE

Variables	FACTEUR 6 Niveau scolarité	FACTEUR 7 Liberté d'utilisation des titres	FACTEUR 8 Lieu d'origine	FACTEUR 9 Âge	FACTEUR 10 Perception de la valeur du genre
V1	-.07083	.18242	-.04480	.02130	.43242
V2	.03087	-.12316	.12567	-.12238	.18965
V3	-.10756	-.10895	.11729	.06699	.04124
V4	-.29785	-.04169	.04904	.05651	.41942
V5	-.04636	.17810	-.27608	-.03541	.52888
V6	-.06871	-.09302	-.07446	-.03521	-.02269
V7	-.07178	-.16289	-.00720	.04570	.16948
V8	-.13933	.07886	-.01468	.15645	-.01447
V9	-.03195	.23042	-.09319	.11651	.28342
V10	-.02804	-.14377	-.12383	.01548	.13928
V11	.22763	.35121	-.04273	.13352	.16974
V12	.14848	-.14603	.21289	.10508	.22037
V13	.13972	-.08004	.04171	.40080	-.15839
V14	-.05469	.01411	.02747	.02034	-.15169
V15	.14700	-.06817	-.06039	.19413	.32034
V16	-.00758	-.12587	.10337	.02148	-.20481
V17	-.03545	.04625	-.02155	.07437	-.03635
V18	-.18678	.00227	-.51927	.06356	-.12906

TABLEAU 3 (suite 4)
SOLUTION DE L'ANALYSE FACTORIELLE

Variables	FACTEUR 6 Niveau scolarité	FACTEUR 7 Liberté d'utilisation des titres	FACTEUR 8 Lieu d'origine	FACTEUR 9 Âge	FACTEUR 10 Perception de la valeur du genre
V19	-.00166	.02455	-.10312	.09534	.00634
V20	.15133	.12601	-.05428	.08340	.06246
V21	-.02591	-.15595	.14288	-.02021	.21580
V22	-.02183	-.15078	-.05567	.11730	-.10632
V23	.00427	.66411	-.04111	.14191	.10445
V24	.05681	.79564	.15111	-.04146	-.07308
V25	-.02254	.01669	-.04537	.09243	.06179
V26	-.03211	-.10410	-.00929	.08382	-.01793
V27	-.04331	-.14199	-.14958	.12570	-.01655
V28	-.00421	.08370	-.01795	.15022	.12534
V29	-.15014	-.38133	.03606	-.20918	-.11197
V30	.01870	-.21682	.09428	-.02769	-.33978
V31	-.10590	.00885	.02778	.26130	.05690
V32	.02328	.18325	.06406	.90549	.08115
V33	.74930	.00786	-.12679	.07685	-.05440
V34	.94545	-.04431	.11021	-.04497	-.03836
V35	-.06974	.09304	.88482	.06663	-.07213
V36	-.38712	-.31817	-.09930	.09941	.10187
% d'explication de la variation	5.9%	4.8%	4.3%	3.6%	3.1%

* Le numéro de la variable correspond à la numérotation des énoncés dans le questionnaire

TABLEAU 4

Relevé des variables dont l'écart des moyennes entre les groupes est significatif					
Variables	Groupes	Moyennes	Valeur T	*P	D.L.
V 22	Femmes Hommes	3.8056 2.7826	3.17	.002	57
V 23	Femmes Hommes	3.9444 4.6818	-2.27	.027	56
V 27	Femmes Hommes	4.1111 3.3478	-2.57	.013	57
V 28	Femmes Hommes	2.0556 2.8182	-2.18	.033	56
V 29	Femmes Hommes	3.6000 2.3913	3.03	.004	56
V 51	Femmes Hommes	3.5882 2.8333	2.80	.007	50
V 113	Femmes Hommes	2.4783 1.5385	3.16	.003	34
V 115	Femmes Hommes	2.8182 4.0588	-3.18	.003	48
V 116	Femmes Hommes	2.875 4.8000	-2.77	.008	48
V 121	Femmes Hommes	2.3438 3.5000	-2.90	.006	48
V 126	Femmes Hommes	1.0625 1.3333	-2.27	.028	48

TABLEAU 4 (suite 2)

Relevé des variables dont l'écart des moyennes entre les groupes est significatif

Variables	Groupes	Moyennes	Valeur T	*P	D.L.
V 132	Femmes Hommes	4,2813 3.4118	2.59	.013	47
V 151	Femmes Hommes	3.7188 3.1111	2.06	.045	48
V 182	Femmes Hommes	3.5161 2.8125	2.01	.050	45
V 222	Femmes Hommes	3.4667 2.6471	2.28	.028	45
V 240	Femmes Hommes	1.5938 2.2941	-2.08	.043	47
V 266	Femmes Hommes	3.6364 2.8947	2.83	.007	50
V 281	Femmes Hommes	3.8750 3.2353	2.49	.017	47
V 296	Femmes Hommes	3.6061 3.0556	2.06	.045	49
V 371	Femmes Hommes	3.6765 3.0556	2.12	.039	50
V 381	Femmes Hommes	1.0882 1.3889	-2.20	.033	50
V 383	Femmes Hommes	2.5833 1.6667	2.05	.048	34
V 410	Femmes Hommes	3.6061 2.8235	2.56	.014	48

* P < .05

TABLEAU 5
Coefficients de corrélation entre la préférence et les autres caractéristiques pour les vingt formes retenues

Préférence	Acceptabilité	Connotation	Euphonie	Familiarité
Une annonceure	.001	.001	.001	.010
Une auteure	.001	.001	.001	.001
Une banquière	.001	.003	.001	.001
Une chef	.001	.001	.003	.010
Une commis	.001	.002	.001	.023
Une docteure	.001	.001	.001	.001
Une forgeronne	.001	.001	.001	.008
Une gouverneure	.001	.001	.001	.013
Une mairesse	.001	.001	.001	.001
Une mannequin	.001	.238	.438	.096
Une femme marin	.001	.002	.012	.295
Une femme matelot	.001	.010	.041	.109
Une médecin	.001	.001	.010	.043
Une poétesse	.001	.001	.001	.001
Une policière	.001	.001	.001	.020
Une professeure	.001	.001	.001	.020
Une sculpteure	.001	.001	.001	.087
Une sénatrice	.001	.001	.001	.014
Une substitut	.001	.001	.002	.008
Une témoin	.001	.041	.071	.441
	P .001			

TABLEAU 6

Coefficients de corrélation entre l'acceptabilité et les autres caractéristiques pour les vingt formes retenues

Acceptabilité	Préférence	Connotation	Euphonie	Familiarité
Une annonceure	.001	.001	.003	.001
Une auteure	.001	.001	.001	.001
Une banquière	.001	.001	.001	.001
Une chef	.001	.001	.001	.001
Une commis	.001	.001	.001	.001
Une docteure	.001	.001	.001	.001
Une forgeronne	.001	.001	.001	.001
Une gouverneure	.001	.001	.001	.001
Une mairesse	.001	.001	.001	.001
Une mannequin	.001	.001	.001	.001
Une femme marin	.001	.001	.001	.001
Une femme matelot	.001	.001	.074	.001
Une médecin	.001	.001	.054	.001
Une poétesse	.001	.001	.001	.001
Une policière	.001	.001	.001	.001
Une professeure	.001	.001	.001	.001
Une sculpteure	.001	.001	.001	.001
Une sénatrice	.001	.001	.001	.001
Une substitut	.001	.001	.001	.001
Une témoin	.001	.001	.001	.001

TABLEAU 7
Coefficients de corrélation entre l'euphonie et les autres caractéristiques pour les vingt formes retenues

Euphonie	Préférence	Acceptabilité	Connotation	Familiarité
Une annonceure	.001	.001	.001	.001
Une auteure	.001	.001	.001	.001
Une banquière	.001	.001	.001	.001
Une chef	.003	.001	.001	.001
Une commis	.001	.001	.001	.001
Une docteure	.001	.001	.001	.001
Une forgeronne	.001	.001	.001	.001
Une gouverneure	.001	.001	.001	.001
Une mairesse	.001	.001	.001	.001
Une mannequin	.438	.001	.001	.001
Une femme marin	.012	.001	.001	.001
Une femme matelot	.041	.001	.001	.001
Une médecin	.010	.001	.001	.001
Une poétesse	.001	.001	.001	.001
Une policière	.001	.001	.001	.001
Une professeure	.001	.001	.001	.001
Une sculpteure	.001	.001	.001	.001
Une sénatrice	.001	.001	.001	.001
Une substitut	.002	.001	.001	.001
Une témoin	.071	.001	.001	.001

TABLEAU 8

Coefficients de corrélation entre la connotation et les autres caractéristiques pour les vingt formes retenues

Connotation	Préférence	Acceptabilité	Euphonie	Familiarité
Une annonceure	.001	.001	.001	.001
Une auteure	.001	.001	.001	.001
Une banquière	.003	.001	.001	.001
Une chef	.001	.001	.001	.001
Une commis	.002	.001	.001	.001
Une docteure	.001	.001	.001	.001
Une forgeronne	.001	.001	.001	.001
Une gouverneure	.001	.001	.001	.001
Une mairesse	.001	.001	.001	.001
Une mannequin	.238	.001	.001	.001
Une femme marin	.002	.001	.001	.001
Une femme matelot	.010	.001	.001	.007
Une médecin	.001	.001	.001	.017
Une poétesse	.001	.001	.001	.001
Une policière	.001	.001	.001	.001
Une professeure	.006	.001	.001	.003
Une sculpteure	.001	.001	.001	.001
Une sénatrice	.001	.001	.001	.001
Une substitut	.001	.001	.001	.001
Une témoin	.041	.001	.001	.001

Appendice II

Questionnaire

QUESTIONNAIRE RELATIF À LA FÉMINISATION DES TITRES

Ne rien écrire dans la marge

CONSIGNE

Vous trouverez ci-dessous divers énoncés relatifs au principe même de la féminisation des titres. Pour chacun de ces énoncés, inscrivez dans la parenthèse le numéro qui correspond à votre opinion, soit : 1 2 3 4

5. Totalement d'accord
4. Partiellement d'accord
3. Plus ou moins d'accord
2. Partiellement en désaccord
1. Totalement en désaccord

( ) 1. Le titre masculin convient pour une femme lorsqu'il n'y a pas de féminin correspondant en usage 5

( ) 2. Le titre doit désigner en plus de la fonction exercée, le sexe de la personne qui porte le titre 6

( ) 3. Il est temps que la langue française, par la féminisation des titres, fasse état de la présence des femmes 7

( ) 4. Je considère le titre masculin comme plus prestigieux 8

( ) 5. Quand il n'y a pas de forme féminine correspondante, la forme masculine d'un titre, appliquée à une femme, devient, par le fait même, une sorte de neutre 9

( ) 6. À chaque fonction exercée par une femme doit correspondre un titre féminin 10

5. Totalement d'accord
4. Partiellement d'accord
3. Plus ou moins d'accord
2. Partiellement en désaccord
1. Totalement en désaccord

Ne rien écrire dans la marge

( ) 7. On assiste actuellement à une prolifération désordonnée de formes féminines différentes pour un même titre — 11

( ) 8. La forme féminine de certains titres est ridicule — 12

( ) 9. La formule du type madame le, suivie du titre masculin (ex. madame le ministre), constitue une forme acceptable de féminisation — 13

( )10. Un grand nombre de titres comportent déjà des formes féminines usitées (ex. ouvrier, ouvrière), et cet usage devrait s'étendre à tous les titres — 14

( )11. On devrait, dans bien des cas où la forme féminine n'existe pas, utiliser le substantif femme suivi du titre (ex. femme policier) — 15

( )12. Le refus du titre féminin témoigne chez les femmes d'un complexe d'infériorité — 16

( )13. L'égalité des fonctions doit se traduire par l'égalité des titres — 17

( )14. La réticence devant certaines formes nouvelles s'estompera avec — 18

5. Totalement d'accord
4. Partiellement d'accord
3. Plus ou moins d'accord
2. Partiellement en désaccord
1. Totalement en désaccord

Ne rien écrire dans la marge

( )15. On ne doit utiliser que les formes féminines inscrites dans le dictionnaire ⌊__⌋ 19

( )16. Il faut utiliser des formes nouvelles sans se laisser arrêter par la crainte du ridicule ⌊__⌋ 20

( )17. Utiliser la forme féminine de certains titres, c'est s'identifier comme féministe ⌊__⌋ 21

( )18. Les femmes tiennent à ce que leur état de femme soit souligné par le titre qu'elles portent ⌊__⌋ 22

( )19. Je m'accommode très bien du titre masculin appliqué à une femme et je ne vois pas la nécessité d'utiliser un titre féminin ⌊__⌋ 23

( )20. Je crains d'être ridicule si j'utilise un titre féminin qui n'est pas d'un usage courant ⌊__⌋ 24

CONSIGNE

Vous trouverez ci-dessous certains énoncés concernant l'intervention de l'État (par le biais de l'Office de la langue française) dans le domaine de la langue (et plus particulièrement ici de la féminisation des titres). Inscrivez en regard de chacun de ces énoncés le numéro qui correspond à votre opinion, soit :

5. Totalement d'accord
4. Partiellement d'accord
3. Plus ou moins d'accord
2. Partiellement en désaccord
1. Totalement en désaccord

Ne rien écrire dans la marge

( )21. L'État a le devoir de sauvegarder la qualité de la langue — 25

( )22. L'Office de la langue française peut, par son intervention, réussir à imposer telle ou telle forme féminine d'un titre — 26

( )23. L'Office de la langue française doit, dans le domaine de la féminisation des titres, conseiller plutôt qu'imposer — 27

( )24. Chaque personne est libre d'utiliser le titre féminin qui lui convient — 28

( )25. L'usage québécois, relativement au féminin des titres, doit correspondre à celui de la France et des autres pays francophones — 29

( )26. L'Office de la langue française doit veiller à ce que l'usage québécois, quant au féminin des titres, corresponde à celui de la France et des autres pays francophones — 30

5. Totalement d'accord
4. Partiellement d'accord
3. Plus ou moins d'accord
2. Partiellement en désaccord
1. Totalement en désaccord

Ne rien écrire dans la marge

( )27. C'est à l'Office de la langue française qu'il revient de proposer un choix parmi toutes les formes féminines possibles — 31

( )28. L'Office de la langue française doit se contenter de répondre à ceux et celles qui le questionnent au sujet de la féminisation de certains titres — 32

( )29. L'Office de la langue française devrait prendre l'initiative de féminiser officiellement tous les titres — 33

( )30. Le Québec devrait jouer un rôle d'avant-garde, quant à la féminisation des titres, vis-à-vis de la France et des autres pays francophones — 34

CONSIGNE

1. Encerclez le numéro correspondant à votre réponse.

2. N'encerclez qu'un seul numéro par question.

Ne rien écrire dans la marge

31. Quel est votre sexe? Femme... 1
Homme... 2 — 35

32. À quel groupe d'âge appartenez-vous?

De 18 à 24 ans.... 1
De 25 à 34 ans.... 2
De 35 à 44 ans.... 3
De 45 à 54 ans.... 4
De 55 à 64 ans.... 5
65 ans et plus.... 6 — 36

33. Combien d'années de scolarité avez-vous complétées?

De 7 à 12..... 1
De 13 à 14..... 2
De 15 à 17..... 3
18 et plus ..... 4 — 37

34. À quel niveau se situe le dernier diplôme obtenu?

Secondaire..... 1
Collégial..... 2
Universitaire..... 3
Post-universitaire.... 4 — 38

35. Quel est votre lieu d'origine?

Province de Québec.... 1
Ailleurs au Canada.... 2
Autre..... 3 — 39

Ne rien écrire dans la marge

CONSIGNE

Répondez aux questions suivantes en toutes lettres, dans l'espace prévu à cette fin.

36. Quel est votre lieu de résidence?

Région de Montréal.... 1
Région de Québec..... 2
Autre..... 3

└─┘ 40

37. Quelle est votre langue maternelle?

Français..... 1
Anglais..... 2
Autre..... 3

└─┘ 41

38. Quel est votre métier ou votre profession?

_____

_____

└─┴─┘ 42 43

39. Indiquez, en encerclant le numéro correspondant, dans quelle région vous exercez ce métier ou cette profession

Région de Montréal.... 1
Région de Québec..... 2
Autre..... 3

└─┘ 44

40. Exercez-vous (au sein de votre profession, métier, ou en dehors de ceux-ci) une fonction particulière (ex. président, présidente) et si oui, laquelle?

_____

└─┴─┘ 45 46

Ne rien écrire dans la marge

41. Si vous remplissez cette fonction particulière en dehors de votre métier ou profession, indiquez au sein de quel organisme, association, etc. vous l'exercez

46 47

42. Indiquez, en encerclant le numéro correspondant, dans quelle région vous exercez principalement la fonction particulière mentionnée en 40

Région de Montréal.... 1
Région de Québec..... 2
Autre..... 3

48

N.B. Vous pouvez pour plus de commodité, détacher et conserver cette page et la suivante.

CONSIGNE

Vous trouverez, pour chacun des vingt titres inscrits dans les pages qui suivent, l'énoncé de différentes formes de féminisation possibles.

1. NUMÉROTEZ par ordre de PRÉFÉRENCE personnelle (1, 2, 3, etc.) chacune des formes féminines proposées pour un même titre (utiliser la parenthèse de gauche).

2. Indiquez, pour chaque forme, dans quelle mesure chacune des 4 caractéristiques mentionnées ci-dessous lui convient. Pour ce faire, ENCERCLEZ le numéro approprié de l'échelle correspondante. Cette échelle comporte 5 points allant d'un pôle très positif (5) à un pôle très négatif (1) en passant par les points intermédiaires : positif (4), neutre (3) et négatif (2). Voir l'exemple page suivante.

CARACTÉRISTIQUES : interprétation

1. Acceptabilité : indiquez dans quelle mesure vous êtes d'accord pour utiliser personnellement cette forme

2. Connotation : indiquez dans quelle mesure la valeur connotative rattachée à cette forme vous semble donner une image positive, valorisante, de la femme qui porte le titre en question

3. Euphonie : indiquez dans quelle mesure cette forme est agréable pour l'oreille

4.. Familiarité : indiquez dans quelle mesure cette forme vous est familière, i.e. jusqu'à quel point vous l'avez déjà lue, entendue, ou utilisée

EXEMPLE

Acceptabilité	Connotation	Euphonie	Familiarité
5 4 3 2 1 5 4 3 2 1 5 4 3 2 1	5 4 3 2 1 5 4 3 2 1 5 4 3 2 1	5 4 3 2 1 5 4 3 2 1 5 4 3 2 1	5 4 3 2 1 5 4 3 2 1 5 4 3 2 1

( ) une peintre
( ) une peintresse
( ) une femme peintre

INTERPRÉTATION de la réponse ci-dessus :

1° La personne interrogée, au sujet du titre peintre, a choisi, par ordre de préférence : 1. une peintre, 2. une femme peintre et 3. une peintresse.

2° Le classement de chacune des formes, à l'intérieur de l'échelle, s'interprète comme suit :

Sur le plan de l'acceptabilité :
le titre une peintre est classé comme très positif (5)
une peintresse négatif (2)
une femme peintre positif (4)

Sur le plan de la connotation :
une peintre très positif (5)
une peintresse très négatif (1)
une femme peintre négatif (2)

Sur le plan de l'euphonie :
une peintre très positif (5)
une peintresse très négatif (1)
une femme peintre neutre (3)

Sur le plan de la familiarité :
une peintre négatif (2)
une peintresse très négatif (1)
une femme peintre très positif (5)

1. NUMÉROTEZ
par ordre de préférence

2. ENCERCLEZ le numéro approprié

	Acceptabilité	Connotation	Euphonie	Familiarité
( ) une annonceur	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1
( ) une femme annonceur	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1
( ) une annonceuse	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1
( ) une annonceure	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1
( ) une auteur	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1
( ) une femme auteur	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1
( ) une autrice	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1
( ) une auteuse	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1
( ) une auteure	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1
( ) une banquier	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1
( ) une femme banquier	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1
( ) une banquière	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1

1. NUMÉROTEZ
par ordre de préférence

2. ENCERCLEZ le numéro approprié

	Acceptabilité	Connotation	Euphonie	Familiarité
( ) une chef	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1
( ) une femme chef	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1
( ) une cheffe	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1
( ) une chèfe	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1
( ) une cheffesse	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1
( ) une commis	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1
( ) une femme commis	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1
( ) une commise	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1
( ) une docteur	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1
( ) une femme docteur	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1
( ) une doctoresse	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1
( ) une doctrice	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1
( ) une docteuse	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1
( ) une docteure	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1

1. NUMÉROTEZ
par ordre de préférence

2. ENCERCLEZ le numéro approprié

	Acceptabilité	Connotation	Euphonie	Familiarité
( ) une forgeron	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1
( ) une femme forgeron	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1
( ) une forgeronne	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1
( ) une gouverneur	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1
( ) une femme gouverneur	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1
( ) une gouvernante	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1
( ) une gouverneuse	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1
( ) une gouverneure	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1
( ) une maire	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1
( ) une femme maire	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1
( ) une mairesse	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1
( ) une mannequin	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1
( ) une femme manequin	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1
( ) une mannequine	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1

1. NUMÉROTEZ
par ordre de préférence

2. ENCERCLEZ le numéro approprié

	Acceptabilité	Connotation	Euphonie	Familiarité
( ) une marin	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1
( ) une femme marin	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1
( ) une marine	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1
( ) une matelot	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1
( ) une femme matelot	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1
( ) une matelote	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1
( ) une médecin	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1
( ) une femme médecin	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1
( ) une médecine	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1
( ) une poète	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1
( ) une femme poète	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1
( ) une poétesse	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1

1. NUMÉROTEZ
par ordre de préférence

2. ENCERCLEZ le numéro approprié

	Acceptabilité	Connotation	Euphonie	Familiarité
( ) une policier	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1
( ) une femme policier	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1
( ) une policière	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1
( ) une professeur	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1
( ) une femme professeur	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1
( ) une professeuse	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1
( ) une professeure	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1
( ) une sculpteur	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1
( ) une femme sculpteur	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1
( ) une sculptrice	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1
( ) une sculpteuse	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1
( ) une sculpteure	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1

1. **NUMÉROTEZ** par ordre de préférence

2. ENCERCLEZ le numéro approprié

	Acceptabilité	Connotation	Euphonie	Familiarité
( ) une sénateur	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1
( ) une femme sénateur	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1
( ) une sénatrice	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1
( ) une sénateuse	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1
( ) une sénateure	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1
( ) une substitut	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1
( ) une femme substitut	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1
( ) une substitute	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1
( ) une témoin	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1
( ) une femme témoin	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1
( ) une témoine	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1	5 4 3 2 1

Appendice III

Avis de recommandation de l'Office de la langue française

AVIS DE RECOMMANDATION

FÉMINISATION DES TITRES

Relativement au genre des appellations d'emploi, l'Office de la langue française a recommandé l'utilisation des formes féminines dans tous les cas possibles :

- soit à l'aide du féminin usité. Exemples : couturière, infirmière, avocate;

- soit à l'aide du terme épicène marqué par un déterminant féminin. . Exemples : une journaliste, une architecte, une ministre;

- soit par la création spontanée d'une forme féminine qui respecte la morphologie française. Exemples : députée, chirurgienne, praticienne;

- soit par l'adjonction du mot femme. Exemples : femme-magistrat, femme-chef d'entreprise, femme-ingénieur.

Gazette officielle du Québec, 28 juillet 1979

Table des matières

Remerciements 5

Présentation 7

Chapitre premier
Problématique et méthodologie 9

1.1 Introduction 9
1.2 Problématique 11
1.3 État de la situation 14
1.4 Objectifs et hypothèses 16
1.5 Le questionnaire 19

1.5.1 Le corpus terminologique 20
1.5.2 Les caractéristiques attribuées à chaque forme 22
1.5.3 La population interrogée 24

1.6 Les analyses effectuées 25

Chapitre 2
Description des données recueillies 27

2.1 Résultats des données recueillies par rapport aux thèmes étudiés 27

2.1.1 Perception de la volonté d'employer des titres féminins et perception de la situation terminologique actuelle 28
2.1.2 Attitudes à l'égard du principe de la féminisation des titres, de sa portée et de ses limites 28
2.1.3 Les modes de féminisation 30
2.1.4 Attitudes liées à l'utilisation des titres féminins 31
2.1.5 Perception du rôle de l'Office de la langue française et attitudes quant à une éventuelle intervention de sa part 33

2.2 Choix et évaluation des titres proposés 35

Chapitre 3
Analyse et interprétation des résultats 37

3.1 Les résultats de l'analyse factorielle 38
3.2 Étude de l'écart des moyennes selon le sexe 39
3.2.1 Étude des rapports entre les formes classées au premier rang et les caractéristiques étudiées 41
3.2.2 Préférence et acceptabilité 41
3.2.3 Connotation et euphonie 43
3.2.4 Préférence, acceptabilité et familiarité 45
3.2.5 Grammaticalité et caractérisation 48
3.2.5.1 Régularité ou irrégularité sur le plan morphologique 48
3.2.5.2 Régularité ou irrégularité sur le plan du genre 49
3.2.5.3 Caractérisation 51

Chapitre 4
Conclusions 53

Notes et références 59

Appendice I
Tableaux 61

Tableau n° 1 Pourcentage ajusté pour chacune des réponses aux énoncés thématiques 63

Tableau n° 2 Ordre de préférence et moyenne pour chacune des caractéristiques 65

Tableau n° 3 Solution de l'analyse factorielle 72

Tableau n° 4 Relevé des variables dont l'écart des moyennes entre les groupes est significatif 76

Tableau n° 5 Coefficients de corrélation entre la préférence et les autres caractéristiques pour les vingt formes retenues 78

Tableau n° 6 Coefficients de corrélation entre l'acceptabilité et les autres caractéristiques pour les vingt formes retenues 79

Tableau n^{O} 7 Coefficients de corrélation entre l'euphonie et les autres caractéristiques pour les vingt formes retenues 80

Tableau n^{O} 8 Coefficients de corrélation entre la connotation et les autres caractéristiques pour les vingt formes retenues 81

Appendice II
Questionnaire 83

Appendice III
Avis de l'Office de la langue française relatif au principe de la féminisation des titres 101